

CCR, GROUPE PUBLIC ET RÉASSUREUR INTERNATIONAL

# RAPPORT ESG CLIMAT 2020

GROUPE  
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE





**Bertrand Labilloy**  
Directeur général



**Laurent Montador**  
Directeur général adjoint

L'année 2020 a été marquée par de nombreux risques, sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux que le groupe CCR a relevés conformément à ses missions d'intérêt général et au développement de ses activités concurrentielles.

Réassureur public des catastrophes naturelles, CCR poursuit sa mission d'expertise sur les enjeux climatiques au service des pouvoirs publics.

Après avoir modélisé l'impact du changement climatique selon les scénarios du GIEC sur les sinistres assurés en métropole en 2018, puis dans les DOM en 2019, nos équipes ont conseillé en 2020 l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le calibrage des stress tests climatiques de la Place qui concilieront le sens et la valeur des activités économiques.

Dans le champ économique, CCR a par ailleurs assisté les pouvoirs publics dans la mise en œuvre du dispositif de réassurance publique qui a permis de maintenir les encours de crédit interentreprises et donc l'activité et les emplois des PME-ETI.

C'est dire que la thématique ESG est au cœur des missions du groupe et qu'on en trouve la marque tant au passif qu'à l'actif de son bilan.

Ses développements doivent être évalués dans une perspective de moyen-long terme mais nous sommes d'ores et déjà convaincus que la performance ESG du groupe contribue à sa performance financière.

Cette conviction concerne également nos efforts en matière économique et sociale. Nous contribuons avec les cédantes à offrir des couvertures d'assurance abordables contre les périls naturels grâce à une gestion et une prévention efficace du risque.

A cet égard, CCR prend en compte dans la gestion et la prévention des catastrophes naturelles, l'évolution de leurs intensités, leurs fréquences, mais également de leurs zones géographiques d'impact.

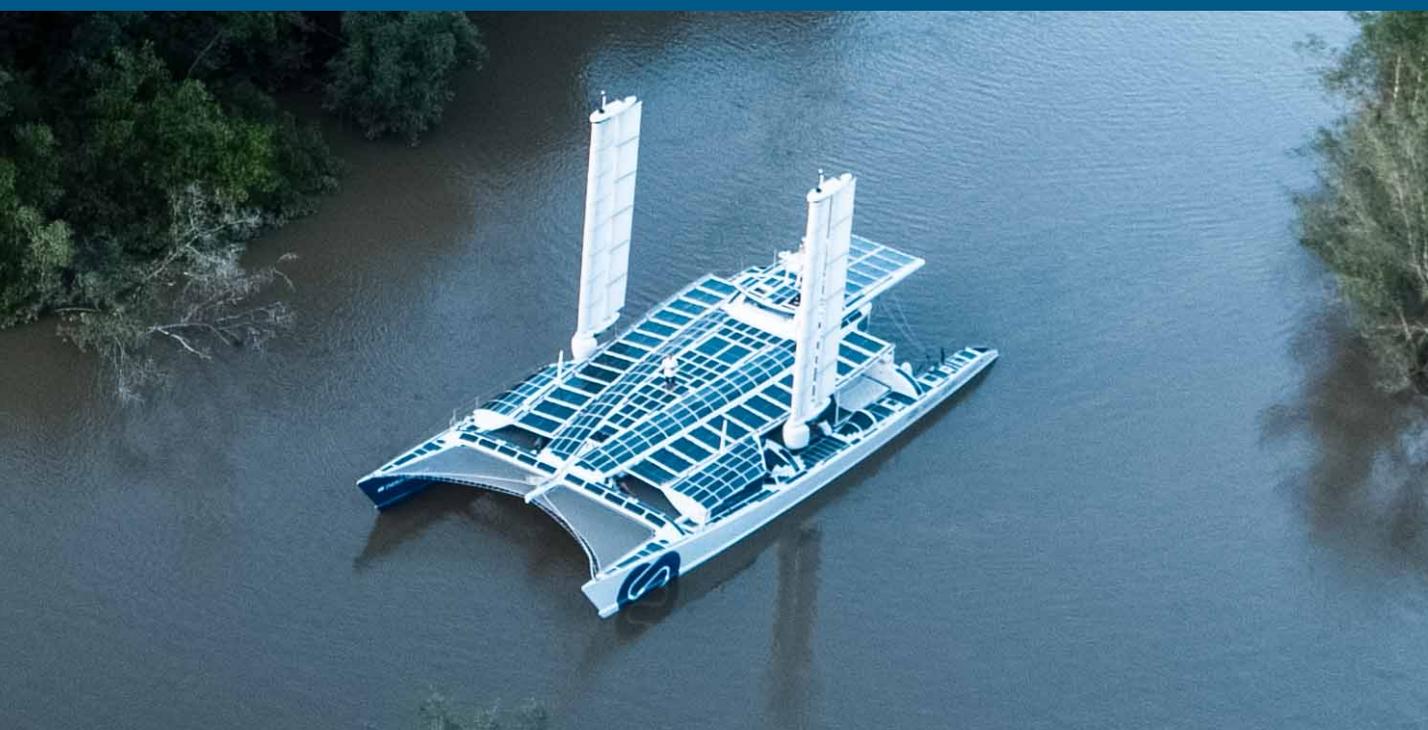
CCR réfléchit par ailleurs, en concertation avec les pouvoirs publics, à la couverture des risques émergents qui peuvent revêtir une dimension systémique, tels que les risques sanitaires ou cybers.

**Bertrand Labilloy**  
Directeur général

**Laurent Montador**  
Directeur général adjoint

# Sommaire général

<b>1. CCR, UN GROUPE RESPONSABLE</b>	<b>4</b>
1.1 Introduction	5
1.2 La stratégie responsable du groupe CCR	7
<b>2. LA GESTION RESPONSABLE DU GROUPE CCR, À L'ACTIF ET AU PASSIF</b>	<b>9</b>
2.1 Gouvernance responsable	10
2.2 La charte d'investissement responsable	12
<b>3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE CCR</b>	<b>15</b>
3.1 Structure du portefeuille et périmètre d'analyse	17
3.2 Analyse climat des actifs financiers	18
3.3 Investissements thématiques	26
3.4 Politique ESG	30
3.5 Politique ESG et climat des actifs immobiliers	34
<b>4. INTÉGRATION DES ENJEUX ESG CLIMAT AU PASSIF</b>	<b>40</b>
4.1 Les enjeux climatiques au passif	41
4.2 La stratégie de gestion des risques ESG et Climat au passif	42
<b>5. ENGAGEMENTS RSE DU GROUPE CCR</b>	<b>47</b>
5.1 Participation à la recherche scientifique et partenariats	48
5.2 Mécénat	48
5.3 Engagement du groupe CCR pour la diversité et l'accompagnement du handicap	50
<b>ANNEXES</b>	<b>51</b>
INDEX DES FIGURES	52
GLOSSAIRE	53
ANNEXE 1 : tableau de correspondances avec les informations prévues par le décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatives au reporting extra-financier des investisseurs	57
ANNEXE 2 : tableau de correspondances avec les recommandations TCFD	59



# 1

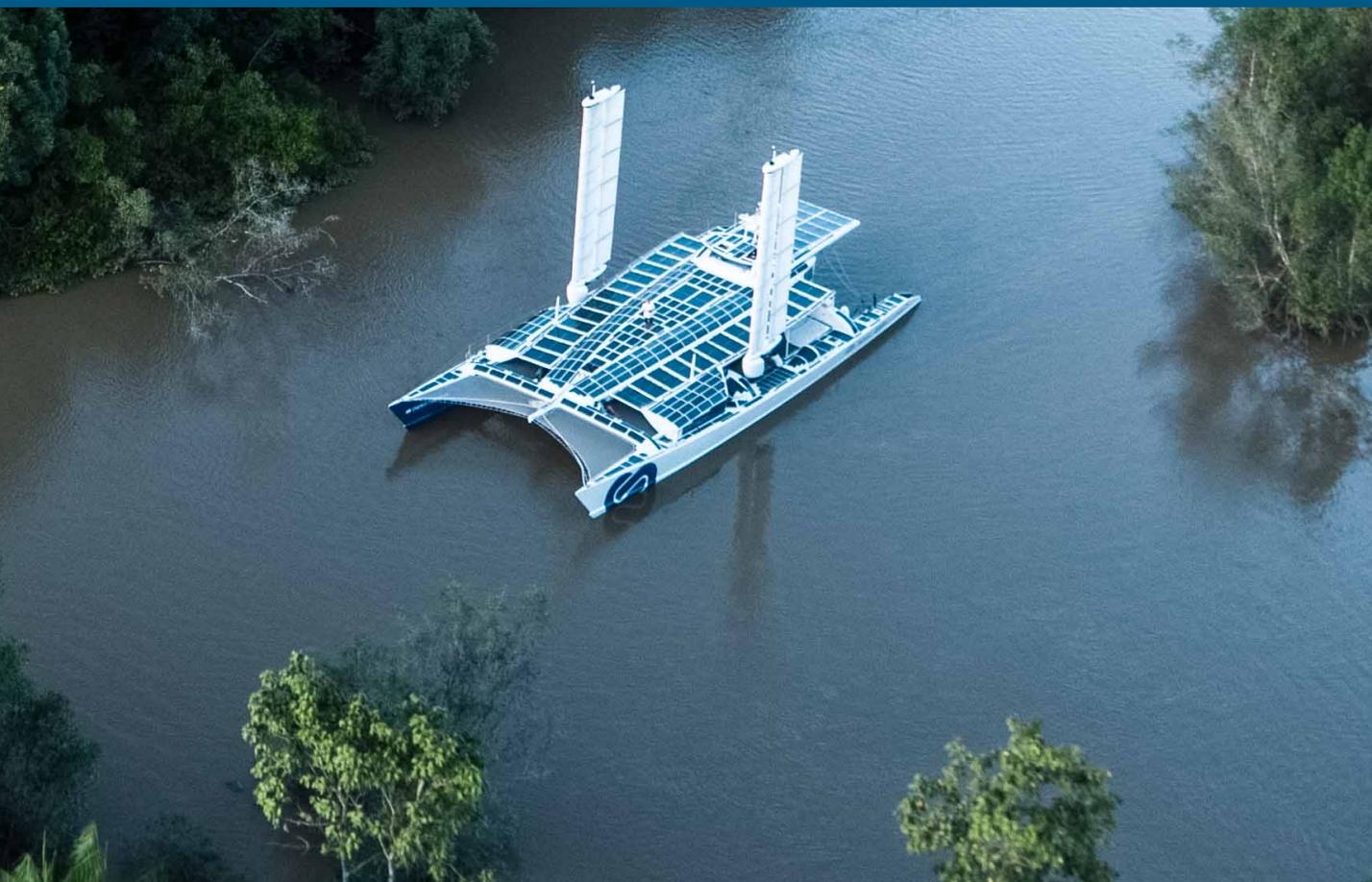
## CCR, UN GROUPE RESPONSABLE

1.1 Introduction

5

1.2 La stratégie responsable du groupe CCR

7



## 1.1 Introduction

Le groupe Caisse Centrale de Réassurance (CCR), détenu par l'État, et fort d'une expérience de plus de 70 ans en réassurances publiques et de marché se classe parmi les 30 premiers acteurs internationaux de réassurance. En France, il est le réassureur public de dernier recours en proposant la garantie de l'État en cas de catastrophes naturelles ou de risques non assurables pour les compagnies d'assurances.

S'appuyant sur son expérience dans la gestion des risques et son expertise scientifique reconnue en matière de prévisions des catastrophes naturelles, le groupe CCR place l'analyse des risques et des opportunités liées aux évolutions du changement climatique au cœur de son action et de sa stratégie.

Dès la publication de son premier rapport ESG Climat en 2016, conformément à l'article 173 VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le groupe s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue en matière d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de ses activités et de ses décisions.

Figure 1 : Principales recommandations de la TCFD liées à l'intégration des risques climatiques



Source : <https://www.unpri.org/news-and-press/tcf-based-reporting-to-become-mandatory-for-pri-signatories-in-2020/4116.article>

Pour l'aider à se préparer à ces évolutions réglementaires et à intégrer les meilleures pratiques en matière de reporting climat, le groupe CCR a mandaté la société EcoAct pour participer à la rédaction du présent rapport.

Cette démarche s'inscrit au sein de chacune des deux entités du groupe :

- la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), qui propose au marché français, dans le cadre du dispositif Cat Nat avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les autres risques à caractère exceptionnel ;
- sa filiale, CCR Re, qui réassure les branches Vie, Non-Vie et Spécialités en France et dans 80 pays à l'international.

Après avoir pris part à l'enquête menée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2019 sur la prise en compte des risques de changement climatique dans le secteur de l'assurance<sup>1</sup>, le groupe CCR a poursuivi en 2020 ses efforts de mise en conformité en matière de déclaration extra-financière.

Au-delà du cadre réglementaire, le groupe CCR a renforcé de façon volontaire en 2020 l'intégration des risques liés au climat dans ses pratiques, en suivant les recommandations de la Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Un tableau de correspondance en annexe permet de tracer les parties du rapport correspondant aux principales recommandations de la TCFD.

### Gouvernance

La gouvernance des organisations sur les risques et opportunités liés au climat

### Stratégie

Les impacts actuels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur l'activité de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière

### Management des risques

Les processus mis en place par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques

### Métriques et objectifs

Les métriques et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités pertinents liés au climat

## La raison d'être de CCR

Les missions conférées à CCR sont anciennes pour certaines d'entre elles, notamment la réassurance des risques exceptionnels de transports en temps de guerre ou de troubles dont l'origine remonte à l'ordonnance sur la Marine de 1681 et au Code de commerce. Ces missions définies, par la loi<sup>2</sup>, ont été élargies aux risques nucléaires, aux risques d'attentats et d'actes terroristes et surtout aux risques de catastrophes naturelles.

Dans le cas de ce régime d'indemnisation, les principes de solidarité nationale et d'égalité sont affirmés par le 12<sup>ème</sup> alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 :

« ... La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales. »

CCR se distingue ainsi des entreprises concurrentielles en ce qu'elle est instituée par la loi pour exécuter des missions qui lui sont confiées par l'État dans l'intérêt général.

Si l'atteinte d'objectifs de performance exprimés en termes économiques et prudentiels constitue une incitation permanente à une gestion avisée de ses opérations, la recherche de la maximisation du profit, dans le cadre réglementaire et prudentiel applicable aux sociétés de réassurance, reste subordonnée à la poursuite de l'intérêt général.

C'est en vertu du principe de solidarité nationale face à certains événements :

- à caractère exceptionnel ou catastrophique, d'une intensité ou d'une nature hors du commun, qu'ils résultent d'une origine naturelle ou du fait de l'homme,
- qui ne peuvent être couverts par des solutions de marché dans les conditions recherchées par la puissance publique,
- qui appellent des dispositifs spécifiques de recherche, de gestion et de couverture de risques... que l'État a confié à CCR des missions particulières et qu'il lui accorde une garantie de nature elle-même exceptionnelle de par son caractère illimité, ses modalités de mise en jeu particulières et un régime dérogatoire au droit européen.

Dans le domaine de l'environnement, CCR informe et alerte les parties prenantes sur les impacts financiers prévisibles des risques naturels liés au réchauffement climatique et, de ce fait, promeut les actions de prévention les plus appropriées et se positionne comme un expert de référence.

C'est donc par l'exercice même de ses missions que CCR met en œuvre depuis de nombreuses années des politiques publiques favorables aux enjeux sociaux et environnementaux au service de la collectivité nationale.

C'est pourquoi CCR a adopté en 2019 pour raison d'être la rédaction suivante :

« Dans l'intérêt général, réassurer avec la garantie de l'État les risques résultant d'événements exceptionnels sur le territoire français, tels que les catastrophes naturelles, les attentats et actes terroristes ou les autres risques non assurables, et contribuer par ses activités de recherche et de conseil à l'étude des risques de toute nature, à leur prévention, à leur gestion et à leur couverture. »

## 1.2 la stratégie responsable du groupe CCR

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, un ralentissement généralisé de l'économie mondiale et par des catastrophes naturelles d'ampleur, telles que les incendies qui ont frappé l'Australie en janvier et la côte ouest des États-Unis en été, ou encore les inondations en Chine et le renforcement des tempêtes dans l'Atlantique, le groupe CCR a réaffirmé en 2020 sa stratégie d'investisseur responsable.

Le réchauffement climatique et l'intensification des catastrophes naturelles rendent d'autant plus pertinentes l'expertise du Groupe et sa mission d'intérêt général au service des assurés et de ses partenaires, tant pour la mission de réassurance publique que pour l'accompagnement au changement et le renforcement de la prévention des risques, notamment au service des collectivités locales.

De fait, la politique d'investissement responsable définie l'an passé qui découle des différentes activités du groupe CCR poursuit les trois principes suivants :

- **Principe de solidarité** : grâce au régime de réassurance publique, le groupe CCR donne accès aux entreprises et aux particuliers à une couverture abordable des risques d'événements exceptionnels et les fait bénéficier de remboursement en cas de sinistres ;
- **Prévention et réassurance du risque physique** : le groupe CCR est un acteur de référence dans le champ scientifique de l'étude et de la gestion du risque physique lié aux catastrophes naturelles et un intervenant multi-spécialiste des autres branches d'assurance ;
- **Accompagnement sociétal** : le groupe CCR couvre les risques de catastrophes naturelles auxquels sont exposées les populations et permet le maintien d'une offre d'assurance abordable sur tout le territoire national, y compris les régions les plus vulnérables.

### Une stratégie qui se décline à l'actif et au passif

CCR est à la fois un groupe public doté d'une mission de service publique de couverture des risques inassurables, un réassureur international et un investisseur.

Cette spécificité en fait un acteur unique de la place financière qui doit veiller systématiquement aux risques pesant sur son bilan financier, à travers les montants provisionnés, en cas de survenance de catastrophes naturelles ou d'événements extrêmes. Cette particularité l'a conduit depuis sa création en 1946 à mettre en place une stratégie responsable d'évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles dont la nature et l'intensité se sont amplifiées ces dernières années avec l'emballement du réchauffement climatique.

Le Groupe souhaite pouvoir décliner cette stratégie d'intégration des risques aussi bien dans sa politique de souscription de réassurance (passif) que dans sa politique d'investissement (actif) ouvrant ainsi la porte à de nouvelles opportunités pour accompagner les entreprises et les acteurs financiers dans la transition vers une société bas-carbone. Cette distinction, préconisée également dans les recommandations formulées par l'ACPR en matière de gestion des risques liés au changement climatique<sup>3</sup> a donc fait l'objet d'une attention particulière pour la rédaction du rapport 2020.

<sup>3</sup> [https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bilan\\_gouvernement\\_application\\_decret\\_173-vi.pdf](https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bilan_gouvernement_application_decret_173-vi.pdf)

1

S'appuyant sur sa politique d'investissement responsable et sa charte, le groupe CCR a renforcé ses actions et pris des nouveaux engagements pour mettre en œuvre sa stratégie d'investisseur responsable.

Afin d'apporter sa contribution à l'objectif de neutralité carbone, le groupe CCR a mené, en 2020, plusieurs chantiers d'envergure visant à renforcer la compatibilité de ses activités avec un scénario de limitation du réchauffement climatique en deçà de 2°C.

Le Groupe a ainsi défini une politique-charbon ambitieuse lui permettant d'envisager une exposition zéro de ses investissements d'ici 2030.

Le Groupe a pu contribuer aux travaux des autorités réglementaires françaises sur les stress tests climatiques et les appliquer sur une partie de son portefeuille

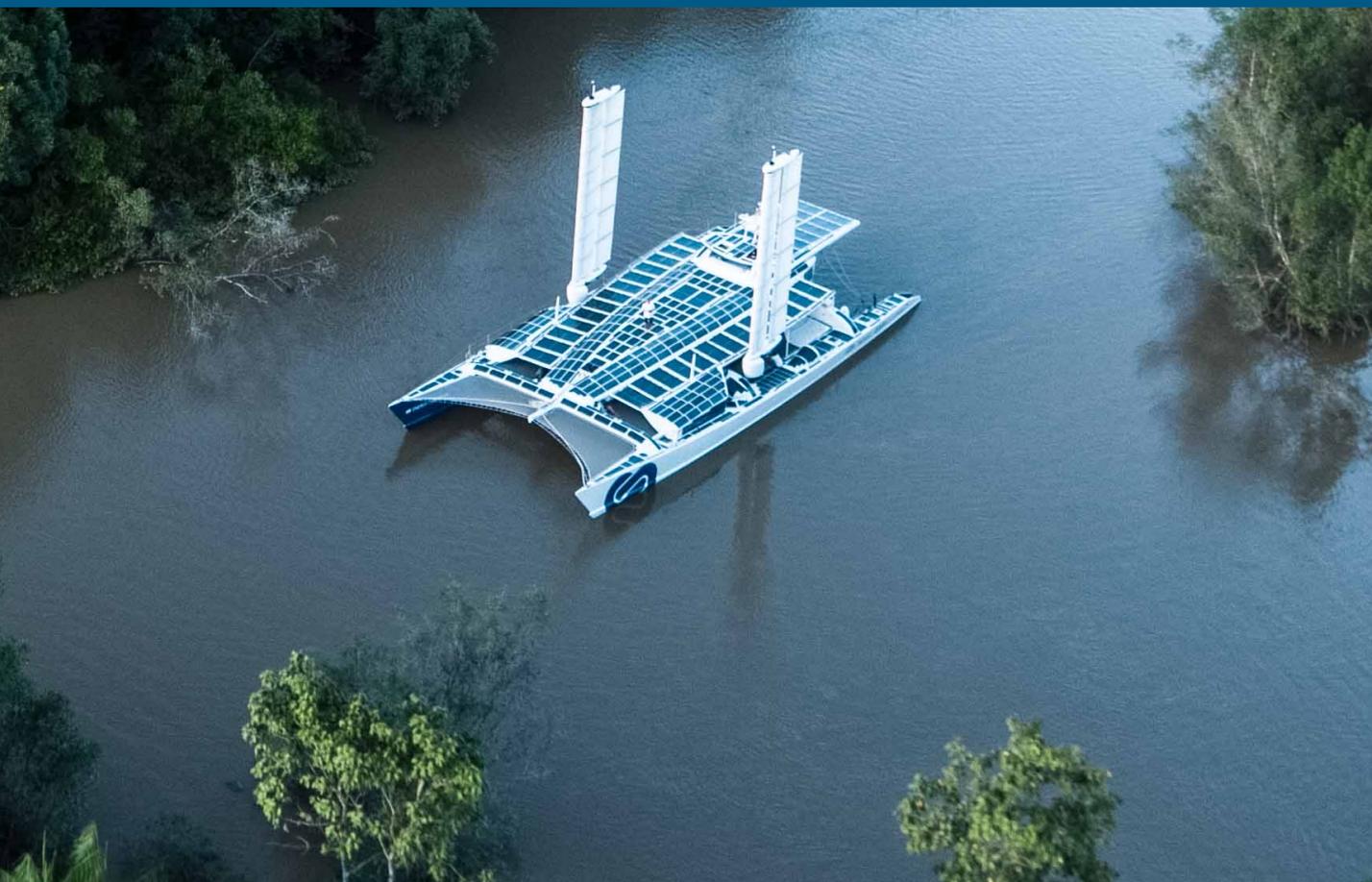
Figure 2 : Déclinaison de la stratégie ESG Climat de CCR par pilier enrichie en 2020

PILIER	POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS (ACTIF)	POLITIQUE DE SOUSCRIPTION (PASSIF)	POLITIQUE RSE
<p><b>1</b></p> <p>Prévention du risque de transition</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de la contribution des portefeuilles aux objectifs de l'Accord de Paris par des mesures :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>de l'empreinte carbone élargie au scope 3</li> <li>de températures</li> </ul> </li> <li>Formalisation d'une Politique charbon avec engagement d'une sortie d'ici 2030</li> <li>Green bonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion de contrat spécifique lié au charbon ou à la lignite pour CCR Re et dialogue avec ses partenaires sur des trajectoires de sortie</li> <li>Participation de CCR à l'exercice pilote climatique mené par l'ACPR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat avec Energy Observer</li> <li>Participation à la commission ACPR Climat</li> </ul>
<p><b>2</b></p> <p>Adaptation au risque physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de l'exposition des actifs immobiliers détenus en direct au moyen d'un outil interne CCR</li> <li>Méthodologie et modélisation des effets du changement climatique pour une application plus large en 2021 et 2022<sup>E</sup></li> <li>Fonds thématiques (Cat bonds)</li> <li>Contribution de CCR à l'exercice pilote climatique mené par l'ACPR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte du changement climatique dans le rapport ORSA dès 2018</li> <li>Incitation des parties prenantes à une meilleure prise en compte des risques physiques: travaux sur la prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication de travaux statistiques et de recherche sur la prévention des risques naturels</li> <li>Partenariats de recherche (Météo France, BRGM...)</li> </ul>
<p><b>3</b></p> <p>Accompagnement de la transition sociétale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des risques ESG des portefeuilles</li> <li>Investissement dans les obligations sociales et durables</li> <li>Contribution au questionnaire de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID) sur les actifs immobiliers détenus en direct</li> <li>Création d'un questionnaire sur les politiques de vote des Sociétés de Gestion de Portefeuilles (Proxinvest)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de l'exposition aux risques ESG et du score de durabilité des pays dans lesquels CCR Re et CCR souscrivent. (RobecoSam CSR Index)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécénat humanitaire et environnemental</li> <li>Inclusion, politique de diversité et accompagnement du handicap</li> </ul>

# 2

## LA GESTION RESPONSABLE DU GROUPE CCR, À L'ACTIF ET AU PASSIF

2.1 Gouvernance responsable	10
2.2 La charte d'investissement responsable	13



Dans la continuité des travaux menés en 2019 sur la politique d'investissement responsable, le groupe CCR a engagé d'importants chantiers afin de mieux piloter et évaluer, tant l'incidence des enjeux climatiques et ESG sur ses activités, que celle de ses propres activités sur les enjeux climat-ESG.

Le Groupe s'est appuyé sur la plateforme développée par la société Sequantis qui offre une mise en transparence d'une partie de ses portefeuilles afin d'évaluer l'impact climatique et ESG de ses investissements financiers, leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris (à travers une mesure de la température de portefeuille) et leur exposition aux risques de transition.

La mesure de l'empreinte carbone pour les actifs financiers a été élargie en 2020 au scope 3<sup>4</sup>, en anticipant les dispositions de SFDR pour 2023<sup>5</sup>.

Les actifs immobiliers ont fait l'objet d'une analyse de risques physiques réalisée au moyen d'un outil interne.

Enfin, CCR a souhaité réaffirmer cette année la manière dont les risques climatiques étaient pris en compte pour ses activités au sein de CCR et de CCR Re.

## 2.1 Gouvernance responsable

Le risque climatique fait l'objet d'études et d'actions à tous les niveaux du Groupe. La politique d'investissements responsables est validée au sein des plus hautes instances dirigeantes à travers un modèle de gouvernance mis en place en 2019.

Les conseils d'administration de CCR et de CCR Re ont la charge de fixer les orientations stratégiques du Groupe et de veiller à leur mise en œuvre. Ils sont saisis au moins de façon biannuelle sur les enjeux ESG - Climat en :

- décembre pour l'examen *ex-ante* et la validation de la politique d'investissements sur proposition des comités d'audit, des risques et des comptes des deux entités ;
- juin pour l'examen *ex-post* du rapport ESG Climat de l'exercice précédent en vue de sa publication, afin de rappeler l'ensemble des enjeux liés au contenu du rapport réglementaire et d'échanger sur la mise en œuvre et les prolongements des mesures mentionnées.

Plusieurs membres des conseils d'administration de CCR et de CCR Re sont reconnus pour leur expertise en matière d'enjeux climatiques et environnementaux.

Du fait de la mission de service public de CCR et de ses activités de réassurance, les membres des conseils d'administration sont régulièrement confrontés à la prise en compte des enjeux climatiques.

En 2019 un comité ESG a été créé, il est composé en majorité par des membres du comité exécutif de CCR et CCR Re.

Il rapporte au comité des investissements, présidé par le Directeur général. Il est chargé de la validation de la sélection des actifs en conformité avec les objectifs de performance financière.

Un point sur la veille ESG et les performances extra financières des portefeuilles est réalisé régulièrement.

Plusieurs membres du comité ESG ont participé à des forums et colloques sur le thème de l'investissement responsable ou du changement climatique et ont bénéficié de formations sur la finance durable dispensées notamment par Novethic.

Certains de ses membres participent à la Commission climat et finance durable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et bénéficient de services de veille et d'échanges sur les sujets en pointe sur l'ESG et le climat, comme la biodiversité.

Le groupe CCR a pris la décision de recruter un analyste spécialement dédié aux enjeux ESG afin de perfectionner son expertise interne.

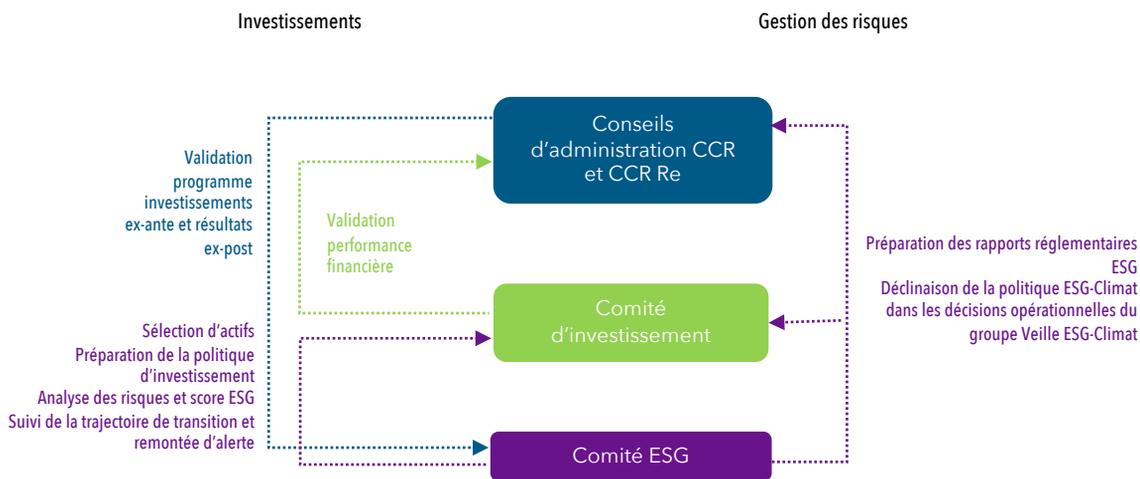
Par ailleurs la direction de l'Actuariat et des Risques a ajouté un risque climat au référentiel des risques, qui sera décliné au cours de l'année 2021 sur l'ensemble des cartographies des entités opérationnelles du groupe.

Cette initiative transverse, en ligne avec les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) et du Network for Greening the Financial System (NGFS), a pour but de faciliter l'intégration de ce risque aux décisions de pilotage quotidiennes prises par l'ensemble des métiers. Cette démarche structurante et holistique vise à mobiliser l'ensemble des entités dans l'identification, la définition et la remédiation des risques.

<sup>4/</sup> Le scope 3 est l'un des trois niveaux d'émissions de gaz établis dans le GHG Protocol (Green House Gas Protocol). Il correspond aux autres émissions indirectes, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.

<sup>5/</sup> L'intégration du scope 3 pour les investissements envers des entreprises sera obligatoire dès janvier 2023, cf. [Final Report on draft Regulatory Technical Standards](#), ESMA, EBA, EIOPA, Février 2021

Figures 3 : Gouvernance politique ESG Climat CCR



Charte de fonctionnement - Comité ESG

<p><b>OBJECTIFS</b></p> <p>Ce comité a vocation à construire la politique d'investissement responsable, rédiger les rapports réglementaires ESG, définir les enveloppes d'investissements ESG et établir un dialogue d'engagement avec les sociétés de gestion...</p>	<p><b>PRÉSIDENT DU COMITÉ (DÉCIDEUR)</b></p> <p>Président : Directrice adjointe des investissements                  Directeur investissements en son absence</p>
<p><b>MISSIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Construction de la politique d'investissement responsable</li> <li>. Conception et élaboration des rapports réglementaires ESG</li> <li>. Proposition des enveloppes d'investissements par stratégie et classe d'actifs (Green Bonds, Fonds d'impact, infrastructures vertueuses...)</li> <li>. Revue des résultats d'analyses de risques et de scores du portefeuille pour le pilotage de la trajectoire de transition des portefeuilles</li> <li>. Analyse des résultats des questionnaires ESG / Climat envoyés aux sociétés de gestion</li> <li>. Dialogue d'engagement avec les sociétés de gestion</li> <li>. Remontée d'informations issues des réunions de place / forum ESG</li> <li>. Veille réglementaire ESG</li> </ul>	<p><b>SECRÉTAIRE DU COMITÉ (COORDINATEUR/ANIMATEUR)</b></p> <p>Directrice adjointe des investissements                  Analyste ESG</p>
<p><b>PRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Reporting ESG et Climat sur les stocks et flux</li> <li>. Analyses des scores ESG et climat avec évolution historique</li> <li>. Suivi du respect des engagements publics de la politique ESG (enveloppes des investissements ESG, politique d'exclusion, sortie du charbon, respect des seuils etc...)</li> <li>. Analyses des résultats des questionnaires remplis par les sociétés de gestion</li> <li>. Suivi du respect de la réglementation ESG</li> </ul>	<p><b>DURÉE / FRÉQUENCE</b></p> <p>1 réunion / semestre - Durée : 2H</p>
	<p><b>MEMBRES PERMANENTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Directrice adjointe des investissements</li> <li>. Directeur des investissements</li> <li>. Directeur ALM et Risques</li> <li>. Directrice financière</li> <li>. Directrice des ressources humaines</li> <li>. Responsable gestion déléguée</li> <li>. Responsable gestion directe</li> <li>. Analyste ESG</li> <li>. Secrétaire général</li> <li>. Responsable Cat Nat</li> <li>. Responsable souscription CCR Re</li> </ul>
	<p><b>DESTINATAIRES DU COMPTE RENDU</b></p> <p>Membres permanents et experts du Comité des investissements</p>

## 2

## 2.2 La charte d'investissement responsable

Le groupe CCR s'est doté en 2019 d'une charte qui a vocation à structurer sa stratégie et sa politique d'investissement responsable. Cette charte repose sur trois piliers, reflète de l'engagement du groupe pour le climat et les enjeux ESG de la transition énergétique, écologique et sociétale :

- **Pilier 1** : Prévention du risque de transition
- **Pilier 2** : Adaptation aux risques climatiques physiques
- **Pilier 3** : Accompagnement de la transition sociétale

Pour chacun de ces piliers, le groupe CCR a choisi de se doter d'une double approche avec différents leviers d'actions :

- d'une part, renforcer la gestion des risques (risques climatiques physiques, de transition et risques ESG), la mesure de leur impact financier sur le portefeuille et leur intégration dans sa politique d'investissement et,
- d'autre part, contribuer au financement d'initiatives bien positionnées pour répondre aux enjeux identifiés.

Le groupe CCR a ainsi choisi un nombre déterminé d'Objectifs de Développement Durable (ou ODD) en lien avec chacun des trois piliers afin de positionner sa stratégie dans la transition énergétique, écologique et sociétale et d'orienter ses investissements vers l'atteinte progressive de ces objectifs.

Figure 4 : Ambitions et leviers d'actions associés aux trois piliers



## 2



### Climat - pilier 1 : Prévention du risque de transition : atténuation du changement climatique et accompagnement de la transition bas-carbone

Le groupe CCR intègre l'évaluation des risques liés à la transition énergétique et écologique dans l'ensemble de ses pratiques d'investissement.

Le Groupe progresse année après année dans l'extension de son analyse ESG-climat, avec pour objectif maintenu de couvrir 80 % des actifs de son portefeuille d'ici 2022.

Les mesures d'analyse ont été développées, le groupe CCR a, par ailleurs, souhaité formaliser une politique sur le charbon actant une sortie de ses investissements en 2030.

Dans la perspective de participer aux objectifs à long terme, le Groupe a poursuivi sa politique de financement responsable à destination d'activités contribuant directement à la transition vers une économie bas carbone, à travers des obligations vertes.

Ces investissements contribuent à l'atteinte de l'objectif de développement durable n°13 relatif à la lutte contre le changement climatique et ses répercussions et de l'objectif n°7 pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



### Climat - pilier 2 : Adaptation aux risques climatiques physiques

L'analyse et la prise en compte des risques physiques résident au cœur des missions de CCR en tant que réassureur public de catastrophes naturelles. La manifestation de ces risques étant intrinsèquement liée à l'évolution du climat, le Groupe mobilise son expertise pour faire avancer la recherche sur la modélisation des effets du réchauffement climatique et contribuer à mieux mesurer l'exposition des actifs financiers et non financiers à l'évolution du climat.

En 2020, le groupe CCR a également réalisé une analyse des risques physiques sur l'ensemble de son patrimoine immobilier détenu en direct au moyen d'outils d'analyse développés par CCR.

Le groupe CCR a pour objectif d'étendre la quantification du risque physique à l'ensemble de son portefeuille en gestion directe puis aux actifs sous gestion déléguée (hors monétaire) dès 2022, en privilégiant la modélisation interne pour les actifs situés en France.

Enfin, le groupe CCR continue de participer aux financements d'actifs œuvrant à l'adaptation au changement climatique comme des fonds thématiques liés à l'eau, la dépollution ou les CatBonds, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable n°6 sur l'accès à l'eau propre et n°11 pour la construction de villes durables et la constitution de communautés résilientes.

# 2



## Climat - pilier 3 : Accompagnement de la transition sociétale

Désireux d'inscrire sa stratégie climat au sein d'une politique ESG globale qui reflète les valeurs du Groupe, le groupe CCR a poursuivi en 2020 la mesure de l'exposition de son portefeuille aux risques ESG permettant de couvrir plus de 60 % de ses actifs financiers. Cette couverture s'améliorera d'année en année pour atteindre 80 % d'ici 2022.

Afin de participer à une meilleure prise en compte de ces enjeux et d'accompagner la transition sociétale, le Groupe a poursuivi ses investissements dans des obligations thématiques (« social » et « sustainability » bonds). Il s'attache également à sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes et notamment les sociétés de gestion à s'inscrire dans cette démarche de manière à contribuer positivement à l'atteinte des trois objectifs de développement durables n°8<sup>6</sup>, n°10<sup>7</sup> et n°17<sup>8</sup>.

Afin de renforcer et mener à bien sa stratégie responsable, le groupe CCR a fait appel en 2020 à l'expertise de plusieurs prestataires (bureau d'études, cabinets de conseil, fournisseurs de données).

Figure 5 : Prestataires CCR sur les enjeux ESG Climat

PRESTATAIRES	ACTIONS AUPRES DU GROUPE CCR	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3
Sequantis	Création d'une plateforme d'analyse d'impacts climat-ESG par mise en transparence des portefeuilles d'investissements	✓	✓	✓
Sustainalitics	Evaluation des risques et impacts ESG du portefeuille			✓
Carbon 4	Fourniture des données d'empreinte carbone et de mesure de température du portefeuille d'investissements	✓		
Urgewald	Utilisation de la GCEL pour mesurer l'exposition charbon	✓		
EcoAct	Contribution à la rédaction du rapport réglementaire article 173 VI	✓	✓	✓
Proxinvest	Réalisation d'enquêtes auprès des SGP sur les votes aux AG d'actionnaires			✓
Ekodev	Réalisation du BEGES sur les actifs immobiliers	✓		
Citron	Plateforme de suivi de données de consommation énergétiques du parc immobilier détenu en direct	✓		

6/ ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

7/ ODD 10 : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

8/ ODD 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

# 3

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE CCR

3.1 Structure du portefeuille et périmètre d'analyse	17
3.2 Analyse climat des actifs financiers	18
3.3 Investissements thématiques	26
3.4 Politique ESG	30
3.5 Politique ESG et climat des actifs immobiliers	34



3

Dans la continuité du travail engagé en 2019, le groupe CCR poursuit la mise en œuvre de sa politique d'investissement, en cohérence avec la charte d'investissement présentée supra (2.2).

Le groupe CCR a enrichi son plan d'action en formalisant des objectifs qui se veulent ambitieux et réalistes.

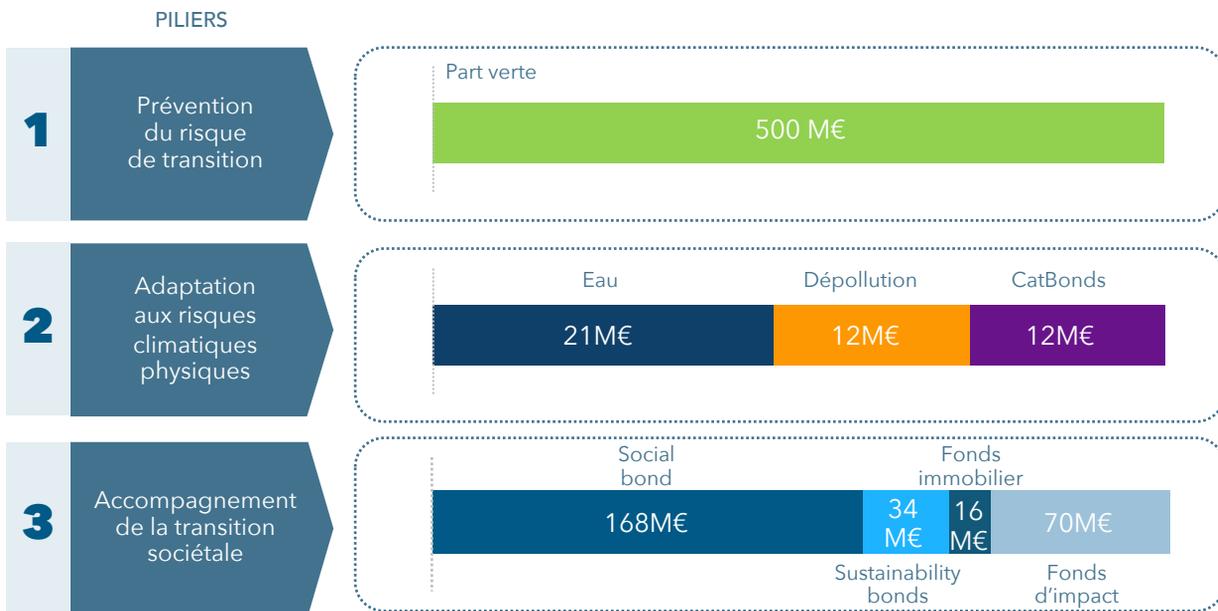
Cette politique s'appuie sur un cadre de gestion des risques ESG propre à chacun des trois piliers et sur un programme ciblé d'investissement responsable, avec l'objectif de générer un rendement financier performant.

Ainsi, en 2020, le groupe CCR a quasiment doublé sa contribution aux transitions environnementales et sociétales de 439 M€ en 2019 à 833 M€ (+ 89 %) en faveur d'initiatives qui participent directement aux trois piliers de sa politique d'investissement responsable.

Le Groupe réitère son engagement d'accroître ce soutien d'au moins 20 % de ses flux d'investissement chaque année, soit environ 100 M€ par an.

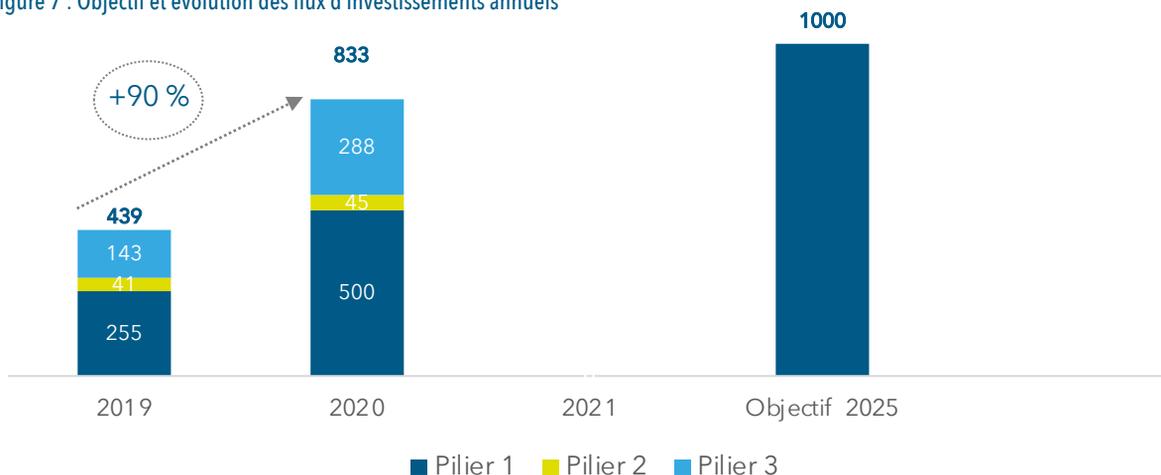
Cet effort conduirait, à terme, à plus que doubler la taille du portefeuille d'investissements thématiques associés à chacun des trois piliers de la charte

Figures 6 : Objectif général de contribution à la performance financière de long terme du groupe CCR



Source : EcoAct, à partir des données Sequantis et CCR

Figure 7 : Objectif et évolution des flux d'investissements annuels



### 3.1 Structure du portefeuille et périmètre d'analyse

Au 31 décembre 2020, CCR gère un portefeuille de 10,8 Md€ constitué d'investissements directs en obligations d'entreprises (28,38 %), en obligations souveraines (16,11 %) et en immobilier direct (7,59 %), ainsi que des investissements en gestion déléguée au travers de véhicules dédiés (6,6 %) et collectifs (27,63 %), cotés et non cotés (34,23 %). Le portefeuille comprend également des investissements monétaires (13,67 %).

La gestion des actifs du groupe CCR est pilotée avant tout sous contrainte de passif dans le cadre d'une gestion prudente.

Le groupe CCR vise ainsi à décliner sa politique principalement sur les trois piliers de sa charte et prévoit d'adapter ses pratiques à chaque classe d'actifs et mode de gestion avec un focus sur les analyses de risque climat, d'une part (pilier 1 et 2) et sur les risques ESG (pilier 3), d'autre part.

L'analyse des risques climat et ESG du Groupe CCR se veut pragmatique et évolutive.

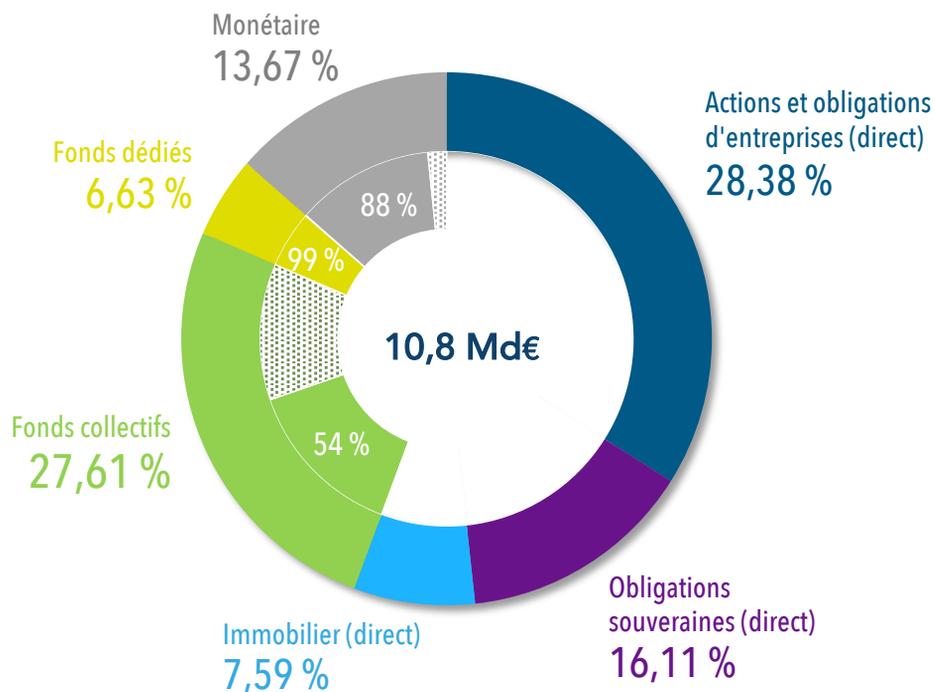
En 2020, l'ensemble des classes d'actifs du groupe CCR ont été soumises à analyse, 86 % des portefeuilles ont été couverts.

Au global, près des deux-tiers de la valeur du portefeuille d'actifs financiers du groupe ont été analysés.

Le groupe CCR a pour objectif, au cours des prochains exercices, d'étendre le périmètre de ces analyses en incluant l'ensemble de la gestion déléguée et en ajustant les méthodologies afin de tenir compte des évolutions les plus récentes et d'affiner ainsi la précision et la pertinence des résultats. Cette progression est fortement liée aux efforts déployés en faveur de la mise en transparence des actifs en gestion déléguée (cf. figure 8).

En 2020, l'analyse des risques ESG - climat a été réalisée sur l'ensemble des classes d'actifs directs et détenues en gestion déléguée et couvre 86 % des portefeuilles au 31 décembre 2020.

Figure 8 : Structure du portefeuille du groupe CCR au 31/12/2020 en valeur boursière, mise en transparence des fonds et des investissements monétaires (en % par catégorie d'investissement)



Source : EcoAct, à partir des données des portefeuilles du groupe CCR

## 3.2 Analyse climat des actifs financiers

### 3.2.1 Pilier 1 : Atténuation du changement climatique et accompagnement de la transition bas-carbone

La mise en place progressive d'un modèle économique bas-carbone afin de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C fait émerger un risque de transition pour l'ensemble des acteurs économiques, et plus particulièrement sur le système financier, au cœur de l'allocation des capitaux. Selon la segmentation de la TCFD, ce risque se caractérise notamment par :

- un **risque légal et réglementaire** lié à l'évolution des lois et des normes visant à orienter les acteurs économiques vers une économie bas carbone ;
- un **risque technologique** émergeant de la recherche et des innovations technologiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des processus de production et des équipements ;
- un **risque de marché** résultant de l'impact du changement climatique sur l'offre (raréfaction de certaines ressources) et la demande (évolution des comportements de consommation) ;
- un **risque de réputation** lié à l'évolution des perceptions de l'ensemble des parties prenantes, en particulier clients et consommateurs, sur les enjeux du changement climatique et le positionnement des acteurs économiques vis-à-vis de ceux-ci.

Le groupe CCR intègre progressivement ces risques dans le pilotage de sa gestion d'actifs.

Plusieurs méthodologies ont été mises en œuvre lors de l'année 2020 afin d'évaluer :

- les émissions de gaz à effet de serre induites par les investissements,
- l'alignement des investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris.

#### 1 / Les émissions de gaz à effet de serre induites par les investissements

##### Périmètre couvert par l'analyse

Fin 2020, l'ensemble des actifs financiers (hors immobilier direct) du groupe CCR représentait 9,985 milliards d'euros en valeur boursière. L'analyse climat réalisée a été étendue cette année à tous les types d'investissements financiers, en intégrant notamment les actifs monétaires, avec cependant des taux de couverture variables en fonction des classes d'actif.

Au global, environ 60 % des investissements financiers ont été couverts par l'étude, soit près de 6 milliards d'euros. Le taux de couverture dépend d'abord de la disponibilité des données financières au niveau de chaque entreprise.

Pour les fonds, le taux de couverture résulte de la mise en transparence, c'est-à-dire de la possibilité de remonter aux positions détaillées des émetteurs ultimes.

La mesure d'indicateurs climatiques implique en deuxième lieu d'obtenir des données sur le reporting climat des émetteurs, ce qui est généralement moins aisé pour les entreprises non cotées. Ce dernier point explique notamment le taux de couverture de 72 % des actions et obligations d'entreprises détenues en direct.

##### Méthodologie

Afin de mesurer l'empreinte carbone du portefeuille, le groupe CCR a choisi de s'appuyer sur Segantis, qui utilise la méthodologie et les indicateurs calculés par le cabinet Carbon4 Finance.

En intégrant pour la première fois les émissions du Scope 3<sup>9</sup>, qui sont prépondérantes pour la plupart des secteurs d'activité, le groupe CCR dispose désormais d'une image complète de la performance carbone de son portefeuille. Cette étude réalisée sur les trois catégories d'émissions définies par le GHG Protocol intervient en anticipation des évolutions réglementaires prévues par SFDR pour 2023.

##### Les trois catégories d'émissions de la comptabilité carbone

Les principales normes et méthodes internationales de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre définissent trois catégories ou « scopes » :

- **Le scope 1** correspond aux émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisation, telles que les émissions liées aux consommations de gaz et de fioul des bâtiments ;
- **Le scope 2** correspond aux émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation ;
- **Le scope 3** correspond aux autres émissions indirectement induites par les activités sur toute la chaîne de valeur (amont et aval) de l'organisation, telles que l'achat de matières premières, de services ou autres produits, les déplacements des salariés, le transport amont et aval des marchandises.

L'analyse de la performance carbone du portefeuille a suivi une approche dite « bottom-up », chaque actif étant analysé individuellement avant consolidation des résultats. Cette méthode permet de piloter les résultats au niveau du portefeuille, de chaque classe d'actif, et d'analyser finement la contribution d'un émetteur particulier ou d'un secteur donné.

L'incidence des investissements sur le changement climatique est évaluée à travers deux indicateurs : i) les émissions induites (Scopes 1,2,3), et ii) les émissions économisées.

Les émissions induites, exprimées en  $\text{teq CO}_2$ , sont calculées à partir des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs du portefeuille - qu'ils s'agisse d'entreprises, d'États, de régions, d'entités publiques ou supranationales - multipliées par un facteur d'attribution. Pour les entreprises cotées, ce facteur<sup>10</sup> correspond au montant de l'investissement divisé par la valeur de l'entreprise<sup>11</sup>. Pour les entreprises non cotées, les entités publiques ou les états, le facteur utilisé correspond au montant de l'investissement divisé par la dette de l'entité<sup>12</sup>. On calcule ensuite l'efficacité carbone de l'investissement, exprimée en  $\text{teq CO}_2$  par M€ investi, en divisant les émissions induites par le montant de l'investissement<sup>13</sup>. Cette approche est en ligne avec les principaux standards, tels que PCAF<sup>14</sup>, et la réglementation européenne en matière de finance durable. À noter qu'un retraitement est effectué lors de la consolidation au niveau du portefeuille pour limiter au maximum les doubles comptes.

Les émissions économisées sont calculées<sup>15</sup> en additionnant les émissions évitées et les émissions réduites. Les émissions évitées désignent le gain entre les émissions de l'émetteur et les émissions associées à un scénario de référence sectoriel. Les émissions réduites désignent quant à elles les gains d'émissions de gaz à effet de serre permis par l'amélioration de l'efficacité d'un processus de production, aboutissant à une diminution réelle de l'intensité carbone de l'émetteur au cours des cinq dernières années.

Cet indicateur permet d'identifier les émetteurs qui contribuent davantage à la transition bas-carbone.

Cette nouvelle approche utilisée en 2020 diffère fortement de la méthodologie de Sustainalytics qui avait été mobilisée pour l'analyse carbone réalisée sur les investissements en 2019. La méthode se fondait en effet sur un indicateur d'intensité carbone de l'activité économique sur les Scopes 1-2, exprimé en  $\text{teq CO}_2$  / M€ de chiffre d'affaires. Les résultats obtenus avec ces deux approches ne peuvent être directement comparés du fait de leur hétérogénéité.

### Collecte des données et sources utilisées

L'analyse de Carbon4 Finance repose sur divers types de données :

- des données sur les investissements en fin d'exercice, fournies par le groupe CCR,
- des données financières, issues des fournisseurs de données Refinitiv et Factset,
- des données opérationnelles propres à chaque émetteur (telles que des données climatiques, de production, de vente), issues des rapports publics ou de modélisations réalisées par Carbon4 Finance en l'absence d'information disponible,
- des facteurs d'émissions physique, issus d'autorités indépendantes : AIE, ADEME, FAOSTAT, CNUCED, FCBA.

10/  $Emissions\ induites_i = \frac{Valeur\ boursière\ investissement_i}{Valeur\ de\ l'entreprise_i} \times Emissions\ de\ GES\ de\ l'entreprise_i$

11/ La valeur de l'entreprise à la fin de l'exercice est ici définie comme la somme de sa capitalisation boursière et de sa dette, sans déduction de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie

12/  $Emissions\ induites_i = \frac{Valeur\ boursière\ investissement_i}{Dette\ de\ l'entité_i} \times Emissions\ de\ GES\ de\ l'entité_i$

13/  $Efficiency\ carbone_i = \frac{Emissions\ induites_i}{Valeur\ de\ l'investissement_i}$

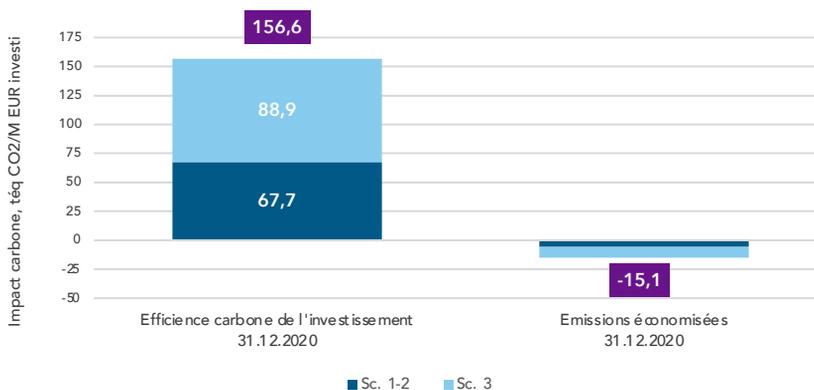
14/ PCAF (2020). "The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry. First edition."

15/ A noter que cet indicateur n'est pas calculé pour les Etats.

### Résultats

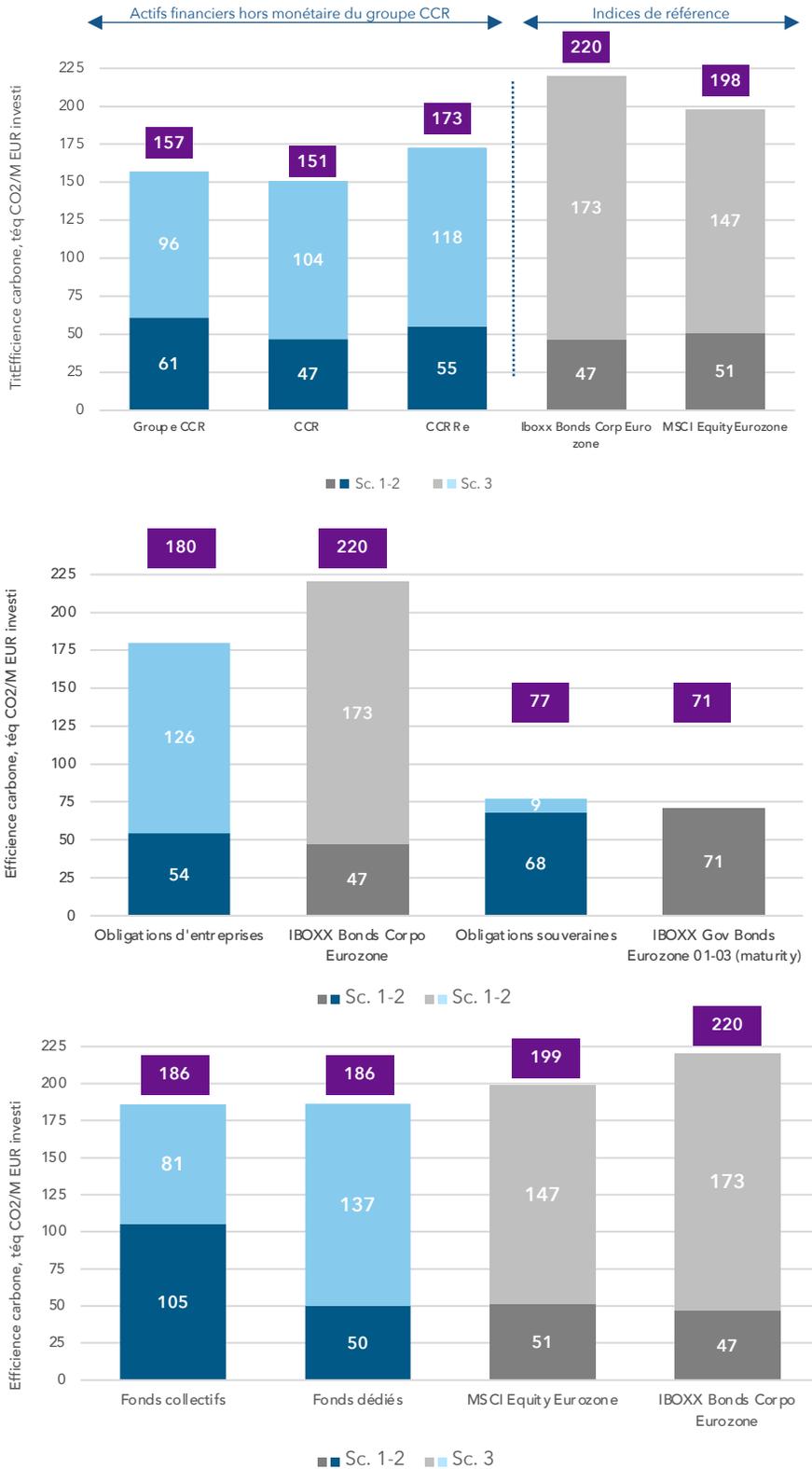
- En 2020, l'efficacité carbone du portefeuille d'actifs financiers a été de 156,6 teq CO<sub>2</sub> / M€ investi, soit un volume total d'émissions induites de l'ordre de 1,074 Mt CO<sub>2</sub> éq., ventilé entre 0,4 Mt CO<sub>2</sub> éq. pour les scopes 1 et 2, et 0,65 Mt CO<sub>2</sub> éq. pour le scope 3.
- On note que les émissions indirectes du Scope 3 comptent pour près de deux-tiers de cet impact, ce qui atteste de la pertinence d'intégrer ces émissions à l'analyse.
- L'analyse de la performance entre les différentes classes d'actifs fait apparaître de nombreuses variations.
- On observe d'abord un impact plus faible pour les obligations souveraines (77 teq CO<sub>2</sub> / M€), légèrement plus élevé que l'indice de référence (Index Gov Bonds Eurozone 01-03).
- Le portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises est légèrement plus performant que les fonds en gestion déléguée (180 teq CO<sub>2</sub> / M€ contre 186 CO<sub>2</sub> / M€), ces portefeuilles surperforment les indices de référence Equity et Bonds de l'Eurozone.

Figures 9 : Efficacité carbone 2020 des actifs financiers du groupe CCR comparée avec des indices de référence, en teq CO<sub>2</sub> / M€ investi (valeur boursière au 31/12/2020)



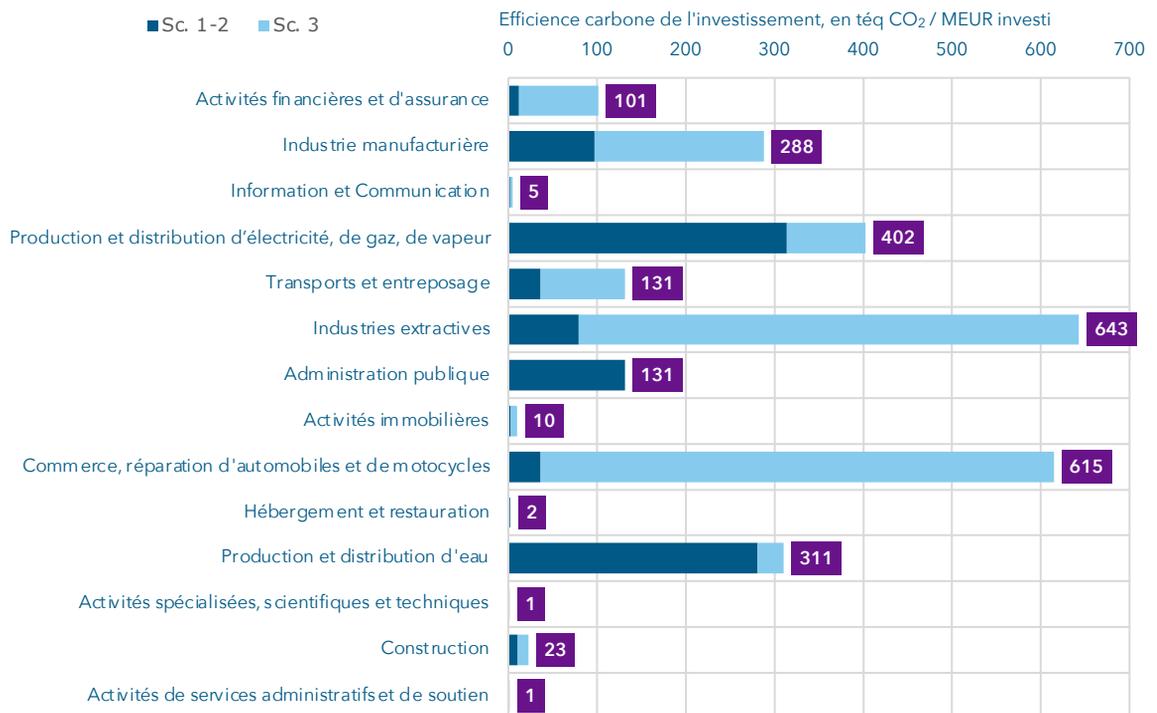
Source : EcoAct, à partir de l'analyse de Carbon4 Finance

Figures 9 : Efficience carbone 2020 des actifs financiers du groupe CCR comparée avec des indices de référence, en  $\text{teq CO}_2 / \text{M€ investi}$  (valeur boursière au 31/12/2020)



Une analyse sectorielle a été réalisée sur le portefeuille d'obligations d'entreprises géré en direct par le groupe CCR. Plusieurs enseignements peuvent en être tirés. On observe d'abord des disparités dans l'efficacité carbone des secteurs du portefeuille, avec plusieurs secteurs carbo-intensifs à enjeux, tels que les industries extractives, les transports, la distribution d'eau ou d'électricité, l'industrie. En deuxième lieu, l'intérêt de l'intégration du Scope 3 (en bleu clair dans le schéma ci-dessous) peut à nouveau être souligné, en particulier pour les secteurs de la finance, des transports ou des industries extractives.

Figure 10 : Efficacité carbone de l'investissement par secteur, en t<sub>eq</sub> CO<sub>2</sub> / MEUR



Source : EcoAct à partir de l'analyse de Carbon4 Finance

### Principales conclusions

Afin de piloter et de réduire cette empreinte, le groupe CCR s'est doté d'outils et s'appuiera sur une analyse plus fine de la contribution des différents secteurs et des émetteurs qui les constituent notamment grâce au partenariat noué avec Sequantis.

## 2 / L'alignement des actifs financiers avec les objectifs climatiques de long terme

Le concept « d'alignement » a émergé en réponse aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015, fixant un objectif de réchauffement de la planète nettement inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Bien qu'il n'existe aucune définition officielle, la littérature tend à définir « l'alignement » comme un processus multidimensionnel, visant à évaluer l'alignement de l'ensemble des activités de l'institution financière<sup>16</sup>.

En 2020, l'analyse climat du groupe CCR a été enrichie par l'ajout d'un indicateur de température de portefeuille, qui permet de mesurer l'écart entre la performance carbone de ses investissements et la performance attendue dans un scénario 2°C. Cet indicateur, qui permettra au groupe de piloter sa trajectoire de décarbonation, constitue une étape importante dans le processus d'alignement du groupe.

### Périmètre couvert par l'analyse

L'analyse a été réalisée sur l'ensemble des actifs financiers du groupe CCR (hors immobilier direct), avec les mêmes taux de couverture que ceux décrits dans la partie dédiée aux émissions induites par les investissements soit 60 % des portefeuilles

### Méthodologie

Cette analyse repose sur la méthodologie « Carbon Impact Analytics » développée par Carbon4 Finance. L'alignement des investissements est ici déterminé en positionnant les investissements sur une échelle de notation globale moyenne des constituants sous-jacents, calibrée avec deux indices de référence représentant les trajectoires 2°C<sup>17</sup> et 3,5°C « Business as Usual »<sup>18</sup>. Une courbe, utilisant ces deux références, débutant à + 1,5 ° C et plafonnée à + 6 ° C permet, au travers de sa note moyenne globale, d'évaluer la hausse de température des investissements.

### Collecte des données et sources utilisées

L'approche repose sur les mêmes sources de données que celles décrites dans la partie dédiée aux émissions carbone induites par les investissements.

16/ Cf. "A Framework for Alignment with the Paris Agreement: Why, What and How for Financial Institutions?", I4CE, Sept. 2019

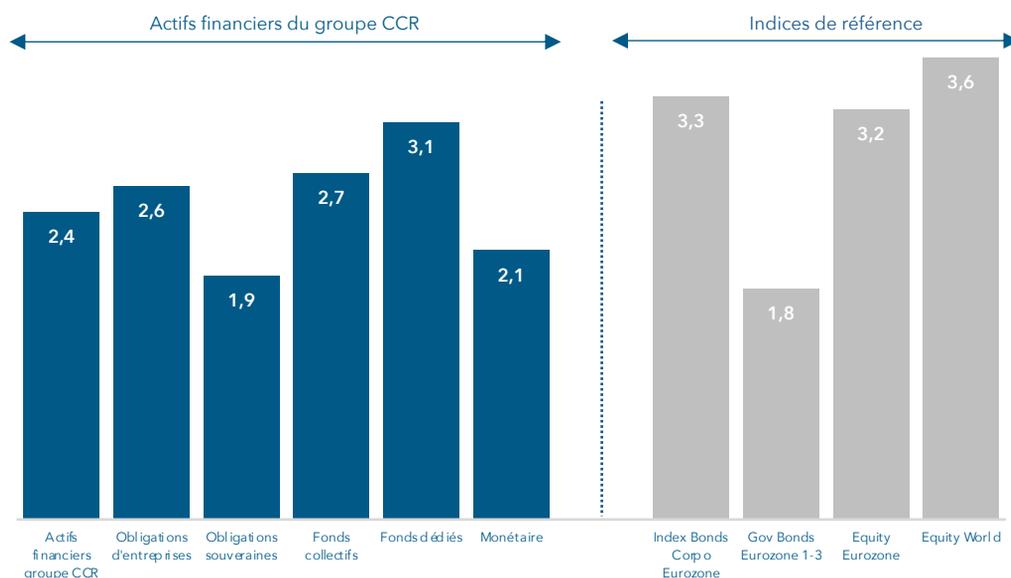
17/ L'indice bas-carbone « Euronext Low Carbon 100 » représente la trajectoire 2°C. Il a été conçu spécifiquement pour refléter les besoins d'investissement pour atteindre un monde 2 ° C sur la base des perspectives de l'AIE.

18/ L'indice de référence 3,5°C est constitué par l'ensemble de la base de données « Carbon Impact Analytics », considéré comme proxy de l'économie mondiale, actuellement sur une trajectoire de réchauffement de +3,5°C.

## Résultats

En 2020, le portefeuille d'actifs financiers était en ligne avec une trajectoire de réchauffement de 2,4°C, inférieure aux principaux indices de référence « Equity » et « Bonds » Eurozone dont la température dépasse 3°C.

Figure 11 : Température des actifs du groupe CCR, et comparaison à des indices de référence



Source : EcoAct à partir des données de Carbon4 Finance

L'introduction de ce nouvel indicateur de température de portefeuille, en complément des émissions induites et économisées, offre au groupe CCR une vision dynamique et complète de la performance carbone de ses investissements financiers.

Si les résultats attestent d'une meilleure performance carbone des actifs du groupe CCR face aux principaux indices européens, ils restent néanmoins au-dessus du scénario de référence de 2°C. Le groupe ambitionne de compléter cette étude par une analyse plus fine, axée sur les principaux contributeurs, dans l'optique de se fixer lors des prochains exercices des objectifs d'alignement des portefeuilles avec une trajectoire inférieure à 2°C de réchauffement.

### 3 / Politique d'exclusions

Le groupe CCR procède à plusieurs types d'exclusion dans ses choix d'investissements, outre l'application d'exclusions normatives, le groupe CCR a souhaité préciser l'exclusion de certaines activités :

#### Exclusions normatives

Le groupe CCR n'investit pas dans des activités ou des entreprises et États qui ne respectent pas certaines conventions internationales, et notamment

les entreprises qui s'affranchissent des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), les entreprises qui ont pour activités les armes controversées, le tabac, les États sous embargos.

#### Exclusions sectorielles

En parallèle du renforcement du dialogue qu'elle entretient avec ses parties prenantes tant à l'actif qu'au passif, le groupe CCR a souhaité cette année réaffirmer sa sortie du charbon en formalisant une politique charbon.

## Politique charbon de CCR

Afin de mesurer l'exposition de ses investissements aux activités liées au charbon, le groupe CCR a utilisé cette année les données GCEL - Global Coal Exit List - telles que publiées par l'ONG Urgewald, qui constituent la base d'information la plus complète actuellement disponible sur les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (exploration, forage, mines, transports et logistiques, ingénierie, échange, construction, maintenance, infrastructure, production d'électricité etc..) soit 935 groupes et plus de 1 800 filiales et joint-ventures .

CCR est toutefois consciente que ces données ne concernent pas les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon de coke (ou « sidérurgique » ou « métallurgique ») ou l'utilisation de charbon à d'autres fins comme la production de ciment ou d'acier. Le groupe est cependant désireux d'améliorer la mesure de son exposition dès lors que des méthodologies suffisamment robustes de mesure auront pu être mises en place.

D'après la méthodologie développée par Urgewald, toutes les entreprises présentes sur sa liste GCEL répondent au moins à un des trois critères suivants :

- la part de leurs revenus ou production d'électricité provenant du charbon est égale ou supérieure à 20 % (critère relatif) ;
- elles produisent au moins 10 millions de tonnes de charbon par an ou opèrent des centrales à charbon pour une capacité supérieure à 5GW (critère absolu) ;
- elles développent de nouveaux projets de mines, de centrales de production d'énergie ou d'infrastructure liées à la chaîne de valeur du charbon (critère d'expansion).

Ainsi en 2020, au regard de cette méthodologie, les entreprises liées au secteur du charbon (i.e. production d'électricité, activités minières, services) représentent à peine plus de 0,1 % du portefeuille financier de CCR et de CCR Re. Si on regarde uniquement la part charbon du chiffre d'affaires de ces entreprises, c'est-à-dire uniquement la part d'activité correspondant aux activités liées à la chaîne de valeur du charbon thermique, le poids charbon représente seulement 0,03 % des portefeuilles financiers de CCR.

En 2019, le groupe CCR a pris la décision de se désengager progressivement des secteurs les plus carbonés en particulier, sur son portefeuille d'obligations gérées en direct, des émetteurs dont la part d'activité liée au charbon est supérieure au seuil de 10 % de leur chiffre d'affaires.

Cette année, le groupe CCR renforce cet engagement en allant plus loin avec l'objectif de sortie définitive du charbon thermique en 2030 sur l'ensemble de son portefeuille d'investissements et quel que soit le mode de gestion (gestion directe et déléguée).

À l'actif, les investissements indirects représentant la majorité de l'exposition charbon du portefeuille de CCR, le groupe va poursuivre sa politique de dialogue pour inciter les fonds partenaires et les émetteurs à réduire progressivement leurs activités liées à l'usage du charbon conformément aux recommandations d'ONG recensées par la Fédération française de l'assurance (FFA) et jugées pertinentes pour la profession.

En complément de cet objectif pour 2030, le groupe CCR prendra les engagements suivants :

- Dès cette année, le groupe CCR n'investira plus dans des entreprises développant des projets d'augmentation des capacités de production de charbon (mines, centrales et infrastructures) ;
- Dès cette année, le groupe CCR n'investira plus dans des entreprises dont la part liée au charbon est supérieure au seuil de 10 % de leur chiffre d'affaires et qui ne sont pas engagés dans une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C ;
- Dès cette année et jusqu'en 2025, le groupe n'investira plus dans des entreprises dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 10 GW. A compter de 2026, ce seuil sera redescendu à 5 GW.

Ces seuils sont à la fois ambitieux et réalistes car prenant en compte les engagements d'entreprises du secteur de l'énergie de réduire leur exposition au charbon et d'aligner leurs activités sur une trajectoire de réduction des émissions de GES compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Au passif, si le groupe CCR ne dispose pas de méthodologies équivalentes de mesure d'exposition charbon, il reste attentif à son exposition dans le cadre de la prévention du risque de transition.

En tant que réassureur public, CCR dispose dans son portefeuille au passif des concessions minières et les quatre centrales à charbon encore en activité en France. Son calendrier de sortie nette du charbon est tributaire des politiques publiques.

Concernant les activités de CCR Re, la société souhaite renforcer ses outils de mesure d'exposition charbon dans le cadre de sa politique de souscription, à cet effet, elle demandera à ses partenaires d'obtenir plus d'informations sur l'exposition charbon des contrats et la politique de sortie envisagée.

### 3.2.2 Pilier 2 : Adaptation aux risques climatiques physiques et accompagnement de la transition vers la résilience au changement climatique

Le portefeuille d'investissement du groupe CCR est exposé aux risques climatiques physiques à travers les actifs détenus directement dans le portefeuille et à travers ceux qui sont financés indirectement par des investissements dans des entreprises. L'exposition aux risques physiques se traduit par l'exposition à des dommages causés par des phénomènes météorologiques et climatiques plus ou moins extrêmes (vagues de chaleur, cyclones, inondations, sécheresse...). Le groupe CCR peut être exposé indirectement à ces risques par le biais de l'exposition des entreprises financées par ses investissements. Selon leur situation géographique, ces entreprises peuvent subir des événements climatiques extrêmes à court terme (tempêtes par exemple) ou des tendances chroniques à moyen et long terme (élévation du niveau des mers par exemple).

Le groupe CCR dispose d'une expertise reconnue de modélisation des risques de catastrophes naturelles en France métropolitaine et d'Outre-mer pour la gestion des risques assuranciers au passif, mise en avant dans la partie 4 de ce rapport.

Le groupe CCR contribue notamment à l'avancement de la recherche sur les risques climatiques, notamment physiques, au travers de partenariats de recherche avec les autorités de régulation des marchés financiers, des universités et des institutions de recherche, mais également à la publication régulière d'études internes. Cet engagement pour la recherche sur le climat est décrit plus en détail dans la partie 5 du rapport.

Comme annoncé dans le rapport de l'an dernier, le groupe CCR a axé ses travaux en 2020 sur l'analyse des risques physiques sur les investissements immobiliers en gestion directe. Les résultats de cette étude sont présentés dans la partie 3.5 du présent rapport (cf. Politique ESG-climat des actifs immobiliers).

Les risques physiques sur le portefeuille d'actifs financiers feront l'objet d'analyses spécifiques à partir de l'exercice 2021 dans le prolongement des annonces de l'an passé.

## 3.3 Investissements thématiques

Les investissements thématiques jouent un rôle prépondérant dans l'engagement responsable du groupe CCR et répondent à chacun des trois piliers de la charte responsable du Groupe. De façon globale, ces investissements sont en nette augmentation dans les encours du groupe CCR et témoignent de la forte implication des équipes de gestion dans le fléchage de ses investissements. Pour répondre à la thématique d'atténuation du changement climatique et d'accompagnement à la transition bas-carbone, le Groupe met en avant ses investissements en obligations vertes.

Pour répondre à l'adaptation aux risques climatiques physiques, les investissements sur certains fonds d'impact « eau » ou « dépollution » sont de bons vecteurs. Enfin le 3<sup>ème</sup> pilier est nourri par les investissements en lien avec la transition sociétale, à ce titre nous retrouverons les investissements en Social & Sustainability bonds ou encore sur des fonds d'impacts directement liés à cette thématique.

### 3.3.1 Pilier 1 : Atténuation du changement climatique et accompagnement de la transition bas-carbone

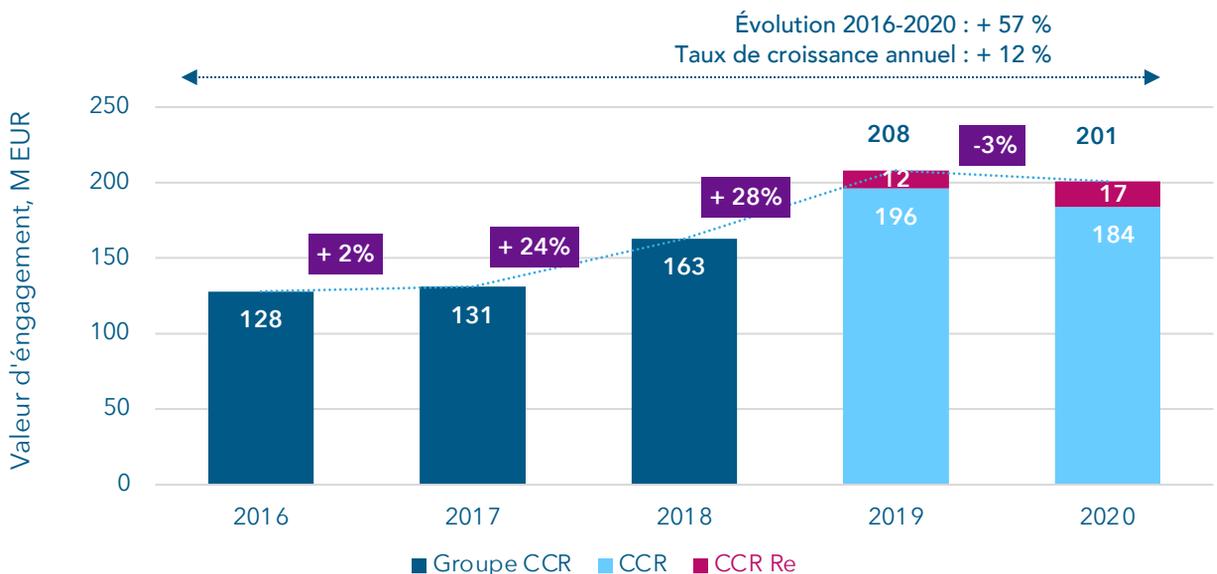
Le groupe CCR participe à la dynamique de marché avec un encours d'obligations vertes en augmentation de 57 % depuis 2016 (fin 2020, les encours en Green Bonds représentent 6,7 % des actifs obligataires détenus en direct). La sélection des « Green Bonds » s'appuie sur plusieurs critères :

- filtre de sélection basé sur les GBP (green bond principles),
- échanges réguliers avec des analystes spécialisés,
- participation à un maximum de roadshow,
- appréciation de l'intérêt des projets et suivis des évolutions des financements de ceux-ci,
- track record des émetteurs : réputation acquise, analyse des réalisations passées, qualité du reporting (fréquence, pertinence, exhaustivité en matière de données clés),
- suivi et analyse de l'ensemble des reportings annuels publiés par les émetteurs au titre de leurs émissions green bonds.

Par ailleurs, les gérants suivent au quotidien les investissements en green bonds au travers d'un fichier permettant d'anticiper les obligations arrivant à échéance, de telle sorte qu'ils puissent réinvestir ces tombées afin de maintenir ou augmenter le taux d'investissement en obligation durables (green bonds ou social ou sustainable bonds).

Figure 12 : investissement du groupe CCR en obligations vertes, en M€ (valeur d'engagement)

Le portefeuille de green bonds groupe marque une légère baisse, CCR Re a vu son portefeuille de green bonds progresser.



Source : groupe CCR - Ajout en 2020 de Trust Fund (obligation verte Canada)

Figure 13 : Investissements en Obligations socialement responsables et durables

CCR : SRI BONDS (million € in nominal)					
	2019		2020		Variation
	Amounts	% of assets (nominal / cost price)	Amounts	% of assets (nominal / cost price)	
ESG	81	1,1 %	170	2,2 %	+109 %
Climat	196	2,7 %	184	2,4 %	-6 %
Total	277	3,8 %	354	4,7 %	+28 %

CCR Re : SRI BONDS (million € in nominal)					
	2019		2020		Variation
	Amounts	% of assets (nominal / cost price)	Amounts	% of assets (nominal / cost price)	
ESG	3	0,2 %	33	1,3 %	+923 %
Climat	12	0,6 %	17	0,7 %	+47 %
Total	15	0,7 %	51	2,0 %	+237 %

### 3.3.2 Pilier 2 : Adaptation aux risques climatiques physiques et accompagnement de la transition vers la résilience au changement climatique

En 2020 le groupe CCR détient au sein de son portefeuille 45 M€ de fonds collectifs liés à des thématiques d'adaptation au risque physique, en hausse de 10 % par rapport à 2019 (en valeur boursière) :

- 21 M€ de fonds liés à l'eau,
- 12 M€ de fonds de dépollution,
- 12 M€ de fonds de CatBonds.

Le thème de l'eau, via un fonds thématique en actions, est présent dans la composition du portefeuille depuis plus de 10 ans via un fonds thématiques actions. Ce fonds, dont le processus d'investissement intègre une approche ESG, investit dans des sociétés commercialisant des produits ou services dans le domaine de l'approvisionnement en eau, du traitement de l'eau, de la technologie et des services environnementaux liés à l'eau.

CCR investit par ailleurs dans des fonds de dépollution des sites industriels et de réhabilitation de friches urbaines en Europe. L'objectif est de limiter le risque environnemental et sanitaire pouvant émerger de ces sites et d'assurer par ailleurs un recyclage des espaces constructibles afin de lutter contre l'étalement urbain et de remobiliser du foncier dans des zones souffrant d'une pénurie structurelle de terrains constructibles.

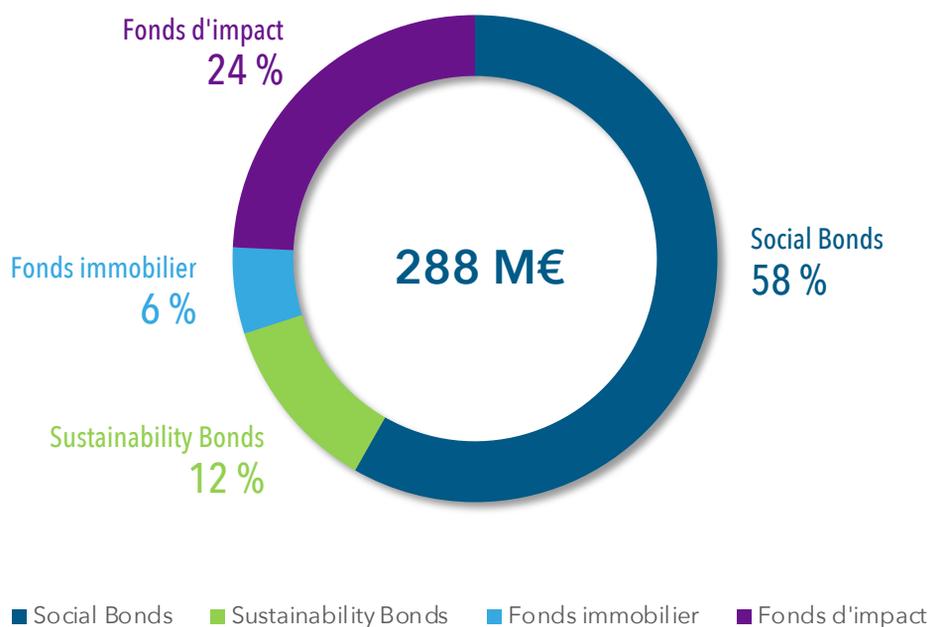
Le groupe CCR participe également aux stratégies d'adaptation au changement climatique en investissant dans des produits financiers de couverture de catastrophes naturelles (Insurance Linked Securities). En offrant de la capacité pour l'absorption des charges de sinistres liés aux catastrophes naturelles, ces investissements contribuent à la protection des assureurs et au redémarrage de l'économie en cas de sinistre majeur.

### 3.3.3 Pilier 3 : Accompagnement de la transition sociétale

Les investissements associés à la thématique de l'accompagnement de la transition sociétale ont doublé (141 M€ en 2019), ils s'élèvent à 288 M€ et sont distribués sur plusieurs classes d'actifs :

- 202 M€ en obligations, dont :
  - 168 M€ de Social Bonds (financement de projets favorisant l'accès aux biens essentiels à des populations défavorisées et financement d'actions de lutte contre la pauvreté),
  - 34 M€ de Sustainability Bonds (financement de projets contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable),
- 16,5 M€ investis dans des fonds immobiliers orientés vers des thématiques sociales (résidences seniors),
- 70 M€ investis dans des fonds dédiés à des thématiques telles que la microfinance, le financement de long terme des entreprises et le développement économique des pays en voie de développement.

Figure 14 : Investissement lié au thème de l'accompagnement sociétal en valeur boursière

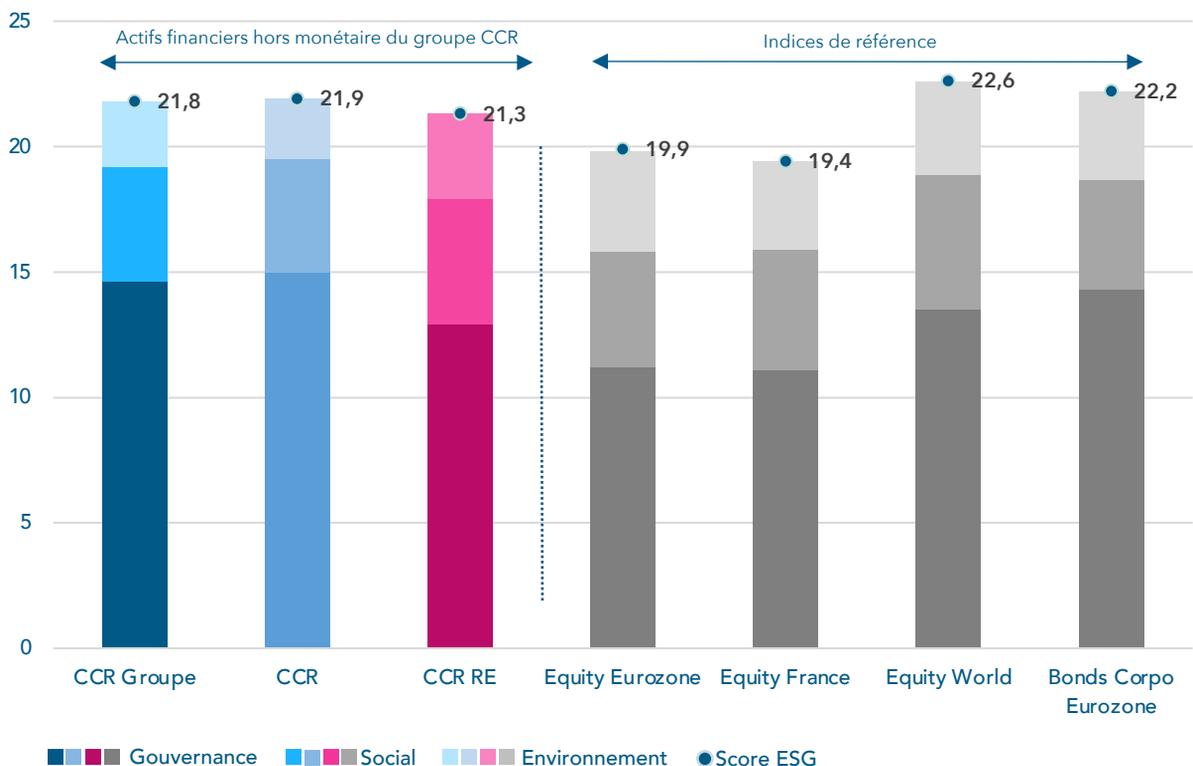


## 3.4 Politique ESG

La gestion des risques climatiques, à la fois physiques et de transition, et la mise en œuvre des programmes d'investissements thématiques visant à renforcer la résilience des actifs et à orienter l'économie vers une plus faible intensité carbone ne seront efficaces que si les populations et les territoires sont associés et accompagnés dans cet effort de transition. C'est pour cette raison que le groupe CCR a fait de l'accompagnement de la transition sociétale le troisième pilier de sa politique d'investissement responsable.

L'approche sur ce troisième pilier consiste en un suivi des scores ESG des émetteurs en portefeuille et un programme d'investissement orienté vers des obligations ou des fonds orientés vers des thématiques sociétales, indépendamment des activités d'expertise et de conseil que le réassureur public propose par ailleurs au ministère de la Transition écologique, aux collectivités territoriales et aux établissements publics spécialisés.

Figure 15 : Comparaison du score ESG du groupe CCR à des indices de référence au 31.12.2020 périmètre d'actifs financiers



Source : EcoAct à partir des données Sustainalytics, plateforme Sequantis

### 1/ Analyse ESG

#### Périmètre d'analyse ESG pour les actifs financiers

L'analyse ESG couvre les portefeuilles financiers à l'exclusion de l'immobilier détenu en direct. Le taux de couverture global de l'analyse ESG en 2020 est de 62 % des actifs financiers.

#### Méthodologie et résultats d'analyse des risques

L'analyse de risque ESG repose sur l'ESG Risk Rating de Sustainalytics permettant d'identifier les enjeux ESG matériels présentant les risques les plus importants pour la valeur des actifs. La notation des émetteurs repose sur deux dimensions :

- L'exposition des émetteurs aux risques ESG auxquels une entreprise fait face ;
- Les dispositifs de gestion de ces risques mis en place par ces émetteurs : on observe parfois des niveaux différents selon les émetteurs, pour certains il existe le détail entre les différents scores ESG mais pour d'autres, seulement le score final.

## 3

Le risque ESG du portefeuille hors monétaire ressort comme modéré avec un score de 21,8 /100 (un score plus proche de 100 indique un risque accru), en deçà des indices IBOXX EUR Corporate (22,2) et légèrement au-dessus de l'indice Equity Eurozone (19,9).

Ce score résulte principalement du risque de gouvernance, les risques environnementaux et sociaux étant faibles. Le risque de gouvernance émerge essentiellement du secteur de la finance étant donné son poids important dans le portefeuille analysé (36,6 %).

Néanmoins, il est important de noter que malgré une hausse des investissements sur le secteur financier, le Score ESG gouvernance a amplement baissé ce qui témoigne de l'importance de score dans la sélection des titres.

Figure 16 : Risque ESG des secteurs présentés au sein du portefeuille du groupe CCR actifs financiers du groupe CCR au 31/12/2020, périmètre couvert par l'analyse ESG

Périmètre	Poids Portefeuille analysé	Score ESG
<b>Actifs financiers du Groupe CCR</b>		<b>21,7</b>
Finance	36,6%	23,9
Secteur public	19,8%	17,0
Industrie	7,6%	22,3
Biens de consommation discrétionnaires	6,2%	19,6
Biens de consommation de base	5,9%	22,2
Prod. et Distribution d'eau et électricité	5,1%	24,0
Santé	4,9%	24,4
Energie	4,2%	32,6
Technologies de l'information	4,0%	17,9
Matériaux	2,7%	20,9
Télécommunication	1,9%	19,2
Immobilier	1,2%	10,9

Source : EcoAct à partir des données Sustainalytics, plateforme Sequantis

Figure 17 : Ventilation de l'exposition en fonction des scores ESG actifs financiers du groupe CCR au 31/12/2020, périmètre couvert par l'analyse ESG

Score ESG	Poids Portefeuille analysé
0-5	0,0%
5-10	3,0%
10-15	12,8%
15-20	31,2%
20-25	22,7%
25-30	22,0%
30-35	5,1%
35-40	1,9%
40-45	0,3%
45-50	0,0%
>50	0,8%

Source : EcoAct à partir des données Sustainalytics, plateforme Sequantis

La répartition des scores, dans le graphique ci-dessus, montre que les investissements sont pour près de 92 % réalisés sur les trois premiers déciles de distribution.

Une attention particulière est apportée aux investissements faisant partie de la « zone rouge » au-dessus de « 40 ». Ces émetteurs font partie de la liste des émetteurs à controverse importante (niveau 4-5 dans la méthodologie Sustainabilitycs).

Le groupe CCR définira un processus pour traiter ces émetteurs, et en fonction de la controverse pourra cesser les investissements sur l'émetteur en question, voire céder ses positions si les conditions de marché le permettent, ou continuer de développer un dialogue et un accompagnement constructifs dans la durée.

## 2/ Politique d'engagement responsable du groupe CCR

### Gestion directe

Les équipes de la gestion directe participent régulièrement aux roadshows organisés par les émetteurs afin d'entretenir le dialogue avec les investisseurs financiers et institutionnels.

Ces événements sont l'occasion d'interroger les émetteurs sur leurs stratégies concernant les futures émissions de green bonds, sur les principaux points d'avancée des investissements, sur les éléments des rapports publiés et sur leurs principes d'investissement et ainsi d'évaluer leur cohérence avec les principes d'investissement responsable du Groupe.

Tous les ans, les équipes analysent également les rapports ESG publiés par les émetteurs du portefeuille afin de suivre l'évolution des projets mis en œuvre et d'assurer la bonne mise à jour des rapports d'évaluation internes.

Les critères ESG entrent en compte dans le choix des investissements de la gestion directe. Les gérants consultent systématiquement les scores ESG et analyses qualitatives ainsi que provenant de Moody's, Standard & Poor's et Sequantis. Ils vérifient en outre le risque de controverse des émetteurs par le biais de l'outil Dow Jones. Le choix de l'émetteur se portera sur les meilleurs scores dans la méthodologie Best in Class de Sequantis. Ce score permettra, a minima, de conserver le Score ESG moyen du portefeuille avant investissement.

Il en va de même pour la prise en compte de l'empreinte carbone de l'investissement, dans la mesure du possible au moment de la sélection, le gérant s'assure de l'impact du nouvel investissement sur la température moyenne du portefeuille.

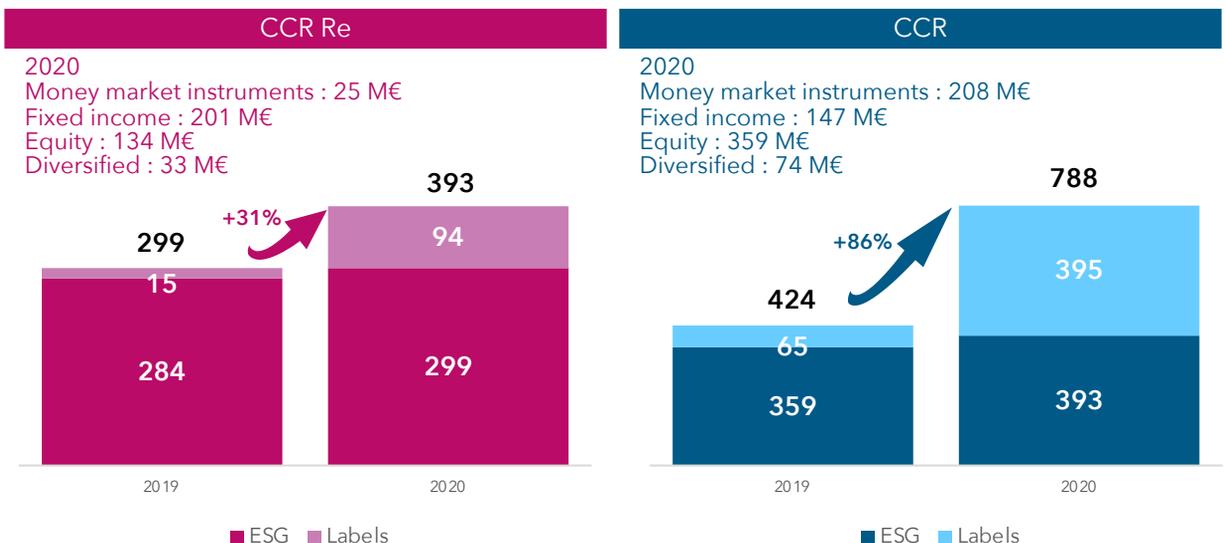
### Gestion déléguée

En 2020 le groupe CCR a fortement étendu le périmètre d'analyse climat et ESG des fonds collectifs analysés par mise en transparence.

Ce taux de couverture est de à 61,6 % en 2020.

Les équipes de gestion déléguée de CCR veillent de manière continue à la prise en compte des critères ESG par ses gérants dans la conduite de leur activité et à la qualité de leur méthodologie. Les enjeux ESG Climat sont abordés lors du processus de sélection des fonds externes afin de comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les processus d'investissement intègrent cette problématique.

Figure 18 : Évolution des montants investis dans les Fonds labellisés ou appliquant une politique ESG et répartition par classe d'actifs



Source : groupe CCR

Le Groupe CCR incite ses partenaires à mettre en place un reporting ESG-Climat pour les fonds. Les sociétés partenaires en portefeuille doivent également avoir une politique active en matière de vote et de dialogue actionnarial.

L'ensemble des sociétés de gestion des fonds dédiés sont signataires des PRI, ont formalisé une politique d'investissement responsable et disposent d'une équipe dédiée à l'analyse ESG. Elles ont également mis en place des modèles d'intégration ESG internes pour l'évaluation de la performance ESG de leur portefeuille, pratiquent une politique de vote et un dialogue actionnarial régulier.

Les pratiques d'exclusion sectorielle divergent en revanche et peu de sociétés de gestion ont déjà intégré des mesures de l'exposition aux risques climatiques de leur portefeuille.

Dans le cadre du dialogue continu avec les sociétés de gestion partenaires et du renouvellement des conventions de gestion, le groupe CCR souhaite intégrer progressivement les engagements ESG des sociétés de gestion dans la rédaction des conventions de gestion. À l'avenir, l'objectif du groupe CCR sera d'aligner autant que faire se peut les pratiques ESG des sociétés de gestion partenaires avec les principes de sa charte d'investissement responsable.

Les analyses de risque opérées sur le portefeuille mis en transparence en gestion déléguée permettent d'identifier les axes d'amélioration en matière d'ESG-Climat.

La démarche du groupe CCR conserve volontairement un caractère fondamental et qualitatif en raison du caractère évolutif des données dans le temps et de la diversité des approches.

Les manquements ou dérives non justifiés par des contraintes particulières ou propres à une classe d'actifs peuvent amener à la non-sélection d'une proposition d'investissement ou à la remise en cause d'une position déjà en portefeuille.

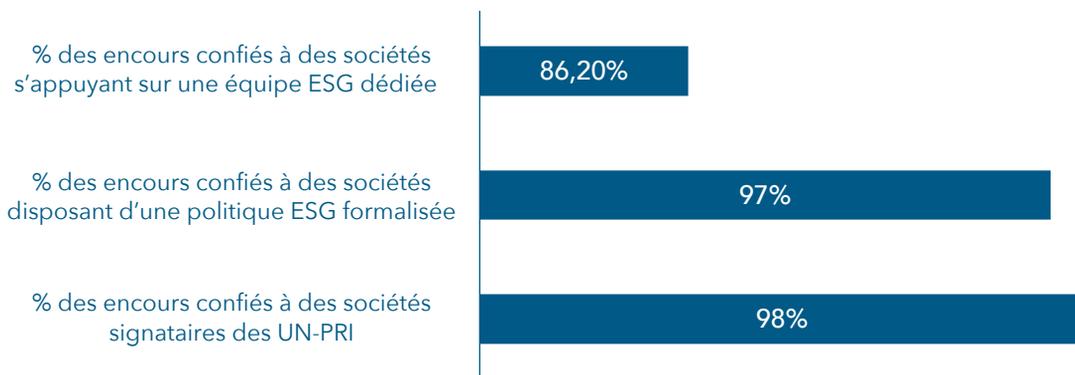
En 2020, le groupe CCR a renforcé son analyse systématique des pratiques ESG des sociétés de gestion des fonds collectifs.

Le groupe CCR a ainsi eu recours à l'expertise de la société Proxinvest pour réaliser une enquête sur les votes aux assemblées générales 2020 des sociétés de gestion en matière d'enjeux ESG - Climat dans les fonds d'actions. Des questionnaires ont été adressés aux sociétés de gestions pour analyser leurs positions dans ce domaine.

À la fin de l'année 2020, 98 % des encours en gestion déléguée sont confiés à des sociétés signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN-PRI). Cet indicateur est interprété comme une volonté d'engagement des sociétés de gestion et de prise en compte des enjeux ESG-Climat dans le processus de gestion de leur gamme de fonds.

La très grande majorité des sociétés de gestion partenaires disposent d'une politique ESG formalisée. Elles gèrent 97 % des encours en gestion déléguée. La plupart d'entre elles s'appuient également sur une équipe dédiée à l'analyse des risques ESG (86,2 % des encours).

Figure 19 : Intégration des enjeux ESG par les sociétés de gestion partenaires



Source : EcoAct sur la base des informations du groupe CCR

### 3.5 Politique ESG et climat des actifs immobiliers

Le patrimoine immobilier du groupe CCR est composé d'immeubles résidentiels et tertiaires principalement situés à Paris, détenus en direct ou à travers des filiales.

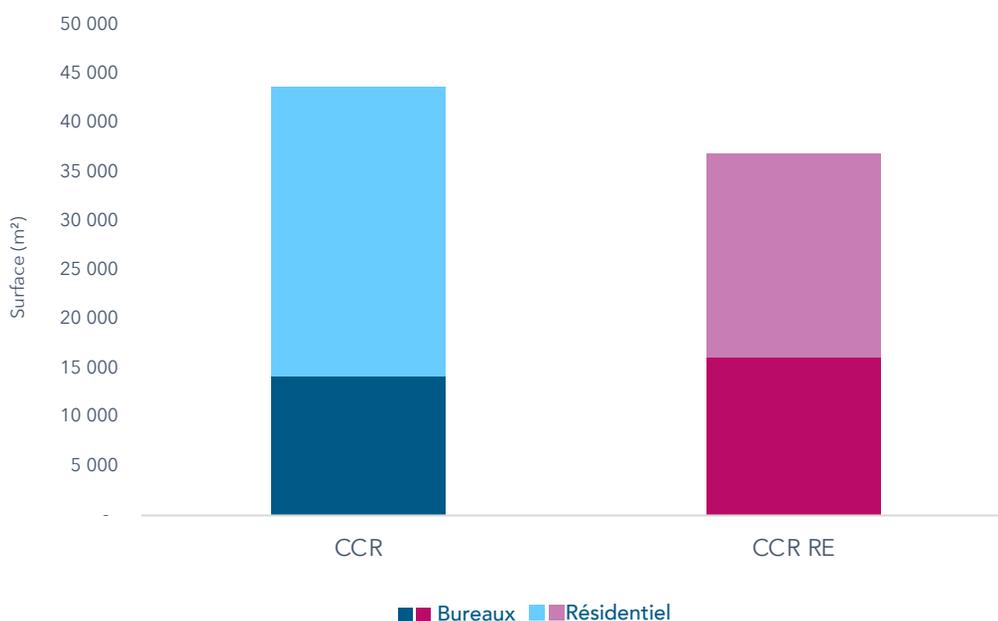
Les portefeuilles immobiliers comprennent également des participations dans des fonds immobiliers (FCPI, OPPCI).

Le secteur immobilier a émis à hauteur de 90 mtéqCO<sub>2</sub> en 2017, soit 19 % des émissions nationales (scope 1) et 28 % en considérant les émissions liées à la production d'énergie consommée dans les bâtiments (scope 2)<sup>19</sup>. La mise en place de plusieurs réglementations (RT 2005, RT 2012, décret tertiaire de 2019 et prochainement RE 2020), accompagnée d'investissements climat croissants dans le secteur - 22,8 Md€ en 2019<sup>20</sup> - a contribué à faire baisser les émissions de 28 % dans le résidentiel et de 6 % dans le tertiaire entre 1990 et 2018. Cet effort devra être pérennisé afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone de 2050, qui implique pour ce secteur de réduire ses émissions de 86 % en 2050 par rapport à 2013.

C'est afin de contribuer à cet objectif que le groupe CCR a souhaité réaliser de façon volontaire un bilan de gaz à effet de serre (GES) pour tous ses immeubles détenus en direct.

Le parc immobilier détenu en direct comprend 22 sites, principalement situés à Paris, dont 13 immeubles résidentiels (62 % de la surface exprimée en m<sup>2</sup>) et 8 immeubles de bureaux (38 %). L'entité CCR possède 11 des sites du parc (54 % de la surface) et CCR Re, 11 sites (46 %).

Figure 20 : Répartition du parc immobilier détenu en direct par entité du groupe CCR



Source : EcoAct à partir des données Ekodev

### 3.5.1 Pilier 1 : Atténuation du changement climatique et accompagnement de la transition bas-carbone

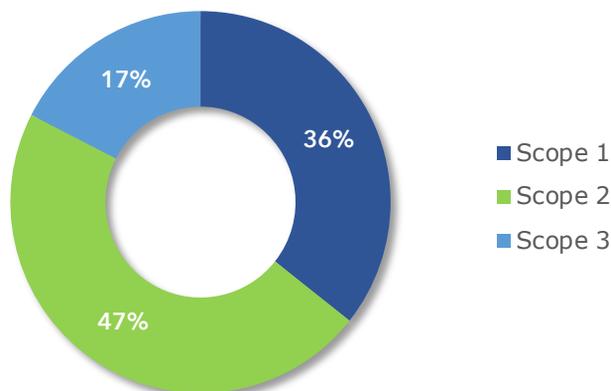
#### Émission de gaz à effet de serre du patrimoine immobilier détenu en direct

##### Périmètre et méthodologie

Le groupe CCR a mandaté la société Ekodev pour réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble des sites de son parc immobilier. La mesure d'empreinte carbone de ses bâtiments a été réalisée sur l'année calendaire 2020 selon la méthode Bilan Carbone® de l'Agence de la transition écologique (ADEME) et en suivant les recommandations méthodologiques publiées par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (version 4, février 2015). L'analyse effectuée couvre :

- Les émissions directes de GES du scope 1 liées à la consommation d'énergie provenant d'installations fixes ou mobiles situées dans les bâtiments (par exemple gaz ou fioul), hors fuites de fluides frigorigènes ;
- Les émissions indirectes de GES du scope 2 associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée (par exemple réseau de chaleur ou de froid) ;
- Les autres émissions indirectes du scope 3 liées uniquement aux activités nécessaires en amont de la production d'énergie (extraction, raffinage, transport).

Figure 21 : Répartition des émissions par scope



Source : EcoAct à partir des données Ekodev

Les immeubles résidentiels qui correspondent à 63 % de la surface occupée représentent quasiment les trois quarts (73 %) des émissions de GES. Alors que l'électricité représente la plus grande part de la consommation énergétique, la principale source d'émissions de GES est le gaz (43 %), devant les émissions du réseau de chaleur urbain parisien (CPCU).

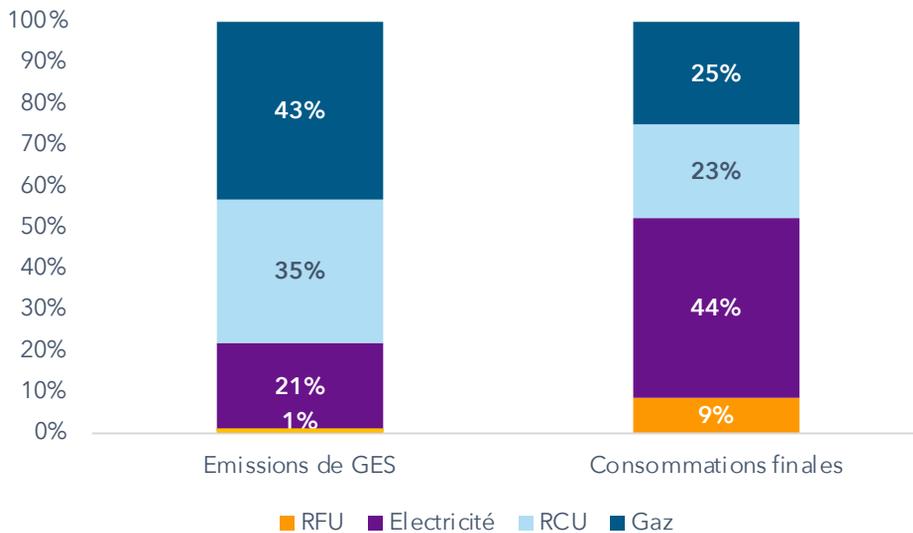
Les données de consommation énergétique des bâtiments utilisées pour la comptabilisation des émissions de GES ont été extraites de la plateforme Citron® principalement pour la consommation de réseau de chaleur urbain, de réseau de froid urbain, de gaz et d'électricité des bureaux et des parties communes des immeubles. Les données de consommation d'électricité des parties privatives, non disponibles, ont été extrapolées sur la base d'intensité moyenne de consommation type de chauffage et par type de bâtiment<sup>21</sup> et en fonction des surfaces utiles brutes des bâtiments. Lorsque les données n'étaient disponibles qu'une partie de l'année, une extrapolation a été réalisée pour mesurer la consommation sur un an. À noter que l'effet covid-19 sur les consommations n'a été que partiellement capté à travers les données de consommation réelles fournies et n'a pas été modélisé faute de données statistiques suffisamment robustes.

Les facteurs d'émission et PRG (Pouvoir de réchauffement global) utilisés sont ceux figurant dans la Base Carbone de l'ADEME. Pour l'électricité les facteurs d'émissions correspondent aux émissions du réseau électrique de la France selon l'approche dite « location-based ». Cette approche se distingue de l'approche dite « market-based » qui utilise les facteurs d'émissions liés au fournisseur d'électricité auquel l'organisation achète son électricité. De fait, l'approche « location-based », prescrite par la méthode Bilan Carbone®, ne prend pas en compte les achats de garanties d'origine via des contrats de fourniture « d'électricité verte ».

##### Résultats

Ainsi, au cours de l'année 2020, les immeubles du groupe CCR ont émis 2 261 téqCO<sub>2</sub> dont 1 209 téqCO<sub>2</sub> pour les immeubles de CCR et 1 051 téqCO<sub>2</sub> pour ceux de CCR Re.

Figure 22 : Répartition des consommations et émissions



Source : EcoAct à partir des données Ekodev

Par rapport à l'année 2019, plusieurs évolutions ont été apportées cette année, notamment :

- une amélioration du périmètre d'analyse. La mesure de l'empreinte carbone de 2020 a porté sur l'ensemble des sites de CCR, soit 22, alors que l'empreinte carbone de 2019 portait uniquement sur les immeubles de bureaux soit 8 sites ;
- une évolution de la méthodologie avec la non prise en compte, en 2020, de l'achat de garanties d'origine, conformément à l'approche « location-based » prescrite par la méthode Bilan Carbone®.

#### Conclusions et actions en cours pour réduire les émissions de GES

Malgré cette évolution de périmètre et de méthodologie du bilan de gaz à effet de serre de ses bâtiments, le groupe CCR a noté **une diminution de 8 % de sa consommation d'énergie finale entre 2019 et 2020 (de 19 400 MWh à 18 000 MWh)**.

Cette réduction de consommation a principalement porté sur la consommation de chauffage issue du réseau chaleur urbain (-13 %) et de l'électricité (-7 %). Cette réduction de consommation a représenté une diminution de 160 téqCO<sub>2</sub> entre 2019 et 2020.

3

Pour l'ensemble des immeubles du groupe CCR des contrats d'électricité verte ont été souscrits.

Cette politique de souscription à des garanties d'origine a ainsi permis d'éviter 138 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> en 2020.

L'intégralité de l'électricité consommée au sein des parties communes des immeubles résidentiels contribue à la production d'énergie renouvelable. Cette part est de 75 % concernant la consommation d'électricité dans les bâtiments tertiaires (parties communes et privatives).

En complément d'une analyse plus exhaustive de l'empreinte carbone de ses bâtiments englobant désormais les immeubles résidentiels, le groupe CCR a poursuivi ses actions en matière d'évaluation et d'amélioration de son parc immobilier en s'appuyant notamment sur les indicateurs définis par l'OID (Observatoire de l'immobilier durable) auquel le groupe CCR contribue dans le cadre du plan bâtiment durable dont il est signataire de la charte.

Concernant la consommation de chauffage, plus de 50 % du CPCU auquel est raccordé un tiers des bâtiments de CCR, provient d'énergies locales, renouvelables et de récupération, principalement par la valorisation énergétique des déchets ménagers. De plus, l'intégralité des contrats de chauffage collectif des bâtiments du groupe CCR compense les émissions induites et environ les deux tiers pour l'ensemble des actifs. À l'instar de ce qui a été fait pour l'électricité, CCR se donne pour objectif d'ici 3 ans de souscrire à des contrats de gaz d'origine renouvelable.

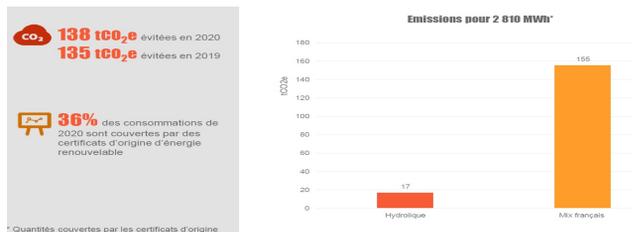
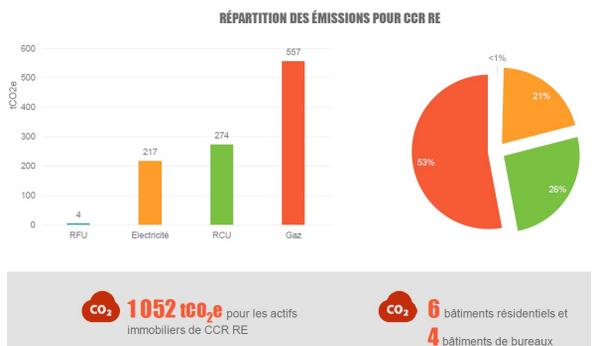
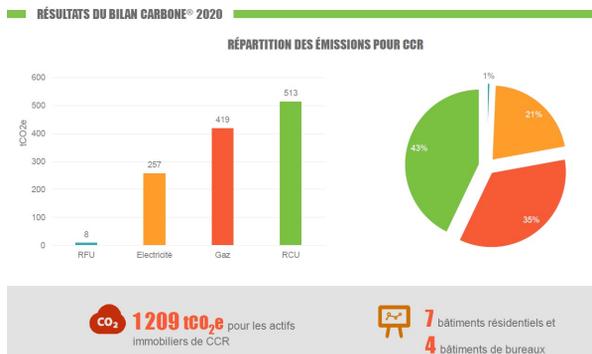
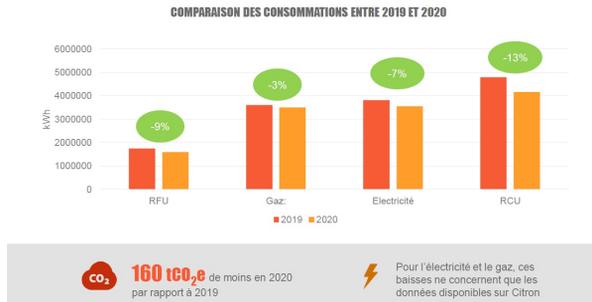
En matière d'amélioration de la performance énergétique, CCR a mené plusieurs actions comme la réfection du calorifugeage des réseaux de chauffage et l'équipement de 35 % des sous-stations en matelas isolants, le remplacement de 144 fenêtres en double vitrage dans les immeubles d'habitation avec l'objectif poursuivi de remplacement systématique à chaque libération de bien et l'installation dans deux immeubles sur tous les radiateurs de compteurs d'énergie.

Le groupe a décidé d'étendre ces actions et a pour objectif de consacrer chaque année entre 25 % et 30 % de son budget travaux à l'amélioration de la performance énergétique. De plus, il souhaite que l'intégralité du patrimoine immobilier détenu en direct ait fait l'objet d'un audit énergétique d'ici deux ans.

Ces actions seront amenées à se poursuivre et à s'intensifier notamment en vue de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010 visé par le décret tertiaire<sup>22</sup>.

Par ailleurs, en matière d'adaptation au changement climatique, le groupe CCR a continué ses actions de végétalisation de ses immeubles. Le siège social dispose ainsi d'un mur végétal et désormais de terrasses végétalisées.

Figures 23 : Évolution des consommations énergétiques 2019-2020



22/ Article L111-10-3 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

### 3.5.2 Pilier 2 : Adaptation aux risques climatiques physiques et accompagnement de la transition vers la résilience au changement climatique

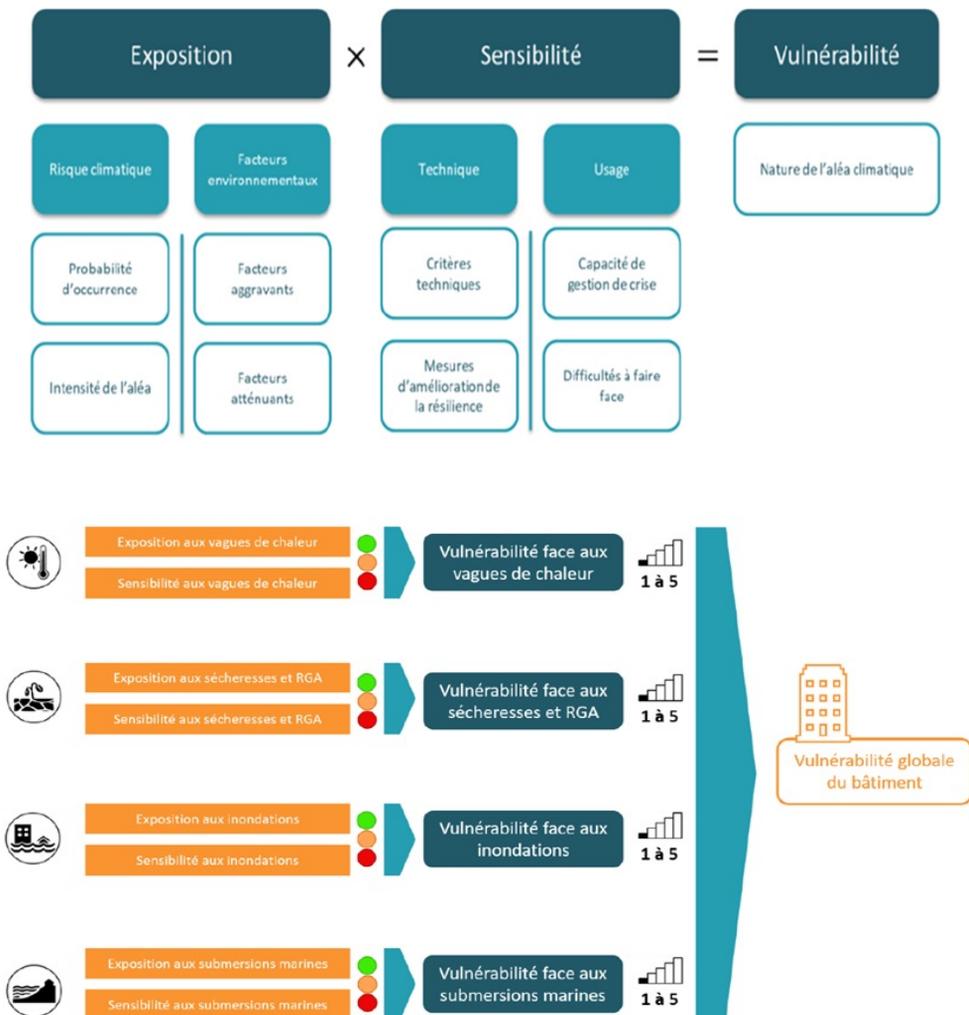
Fort de son expertise, le groupe CCR dispose d'une analyse très fine de l'exposition de son patrimoine immobilier détenu en direct aux risques de catastrophes naturelles et ceux liés aux aléas climatiques. L'intégralité de ces actifs détenus par CCR fait l'objet d'une cartographie des risques physiques via l'outil « BAT-ADAPT » (Bâtiments-ADAPTés), développé par l'OID en partenariat avec la Ville de Paris, l'ADEME, l'Agence Parisienne du Climat, l'Association des Directeurs immobiliers et le Plan Bâtiment Durable.

Bat-ADAPT est une cartographie qui analyse les risques climatiques à l'emplacement du bâtiment avec des projections temporelles à 2030, 2050, 2070 et 2090. Les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations et les submersions marines y sont évaluées.

Une analyse croisée des risques climatiques et de la sensibilité du bâtiment permet d'obtenir sur une échelle de 1 à 5 la vulnérabilité aux différents aléas.

L'outil permet de réaliser un diagnostic de vulnérabilité climatique d'un bâtiment à partir de la méthodologie suivante :

Figures 24 : Méthodologies de calculs de vulnérabilité



Sur la base de la cartographie de synthèse de l'impact des inondations en France, CCR a développé un cinquième indicateur complémentaire portant spécifiquement sur l'exposition des bâtiments aux zones inondables. Cette méthodologie se base sur la superposition d'un indicateur de sinistralité réelle basé sur les données relatives aux coûts et fréquences des sinistres historiques enregistrés par CCR et d'un indicateur de sinistralité potentielle basé sur la modélisation probabiliste de CCR et les données d'occupation du sol de « OSO Théia ». La synthèse des impacts est classée en 6 catégories de « très faible » et à « majeur ».

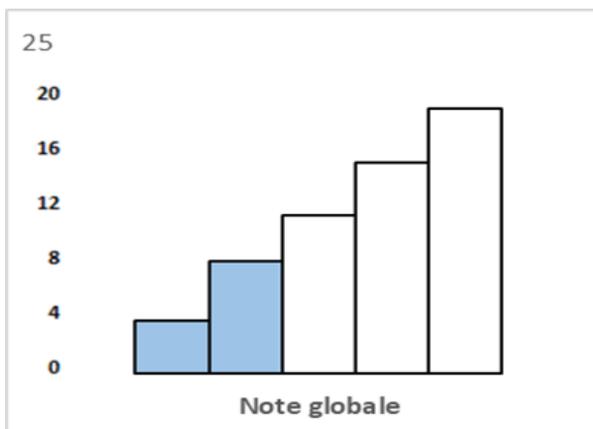
L'ensemble de ces indicateurs est consolidé au sein d'un outil spécifique développé par CCR permettant un suivi effectif de l'exposition de son parc immobilier détenu en direct aux risques climatiques. Les résultats obtenus par l'indicateur inondation de CCR sur son parc immobilier sont globalement plus conservateurs que ceux de BATADAPT.

Les portefeuilles immobiliers de CCR et CCR Re ont un score de vulnérabilité modéré de 8/20.

Ce premier exercice de cartographie et d'appréciation des risques physiques permet d'identifier les axes d'amélioration permettant de préserver la valeur des actifs et le bien être des occupants.

Les bâtiments du groupe CCR étant principalement situés à Paris sont peu exposés. Toutefois, l'intensification des risques climat les soumettraient, si rien ne change, à certains risques inhérents à l'évolution du climat sur le bassin parisien à savoir l'augmentation de la survenance de vague de chaleur<sup>23</sup> et l'augmentation des risques de crue et de montée rapide des eaux de la Seine.

Figure 25 : Résultats du scoring à horizon 2030



Source : BATADAPT-CCR

<sup>23/</sup> <https://www.apc-paris.com/actualite/canicule-ou-vaque-chaleur>

### 3.5.3 Pilier 3 : Accompagnement de la transition sociétale

#### Analyse ESG du parc immobilier détenu en direct

Comme indiqué *supra*, le groupe CCR mène une analyse détaillée de l'impact ESG de ses investissements immobiliers directs sur la base notamment des 29 indicateurs définis dans le questionnaire de l'OID. L'ensemble des dimensions E, S et G est pris en compte permettant à CCR de se fixer des objectifs et de mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

À titre d'illustration, CCR se fixe pour objectif que toute nouvelle acquisition d'immeuble neuf ou rénové tertiaire fasse l'objet d'une labellisation ou d'une certification environnementale (HQE, LEED, BREAM...). La part d'immeubles tertiaires labellisés est actuellement de 50 %.

Les catégories et les indicateurs de l'OID ne portent pas uniquement sur les enjeux climat-énergie mais sur des enjeux environnementaux plus larges, liés à la consommation d'eaux, l'impact sur la biodiversité et la valorisation des déchets, ainsi que des enjeux sociaux et de gouvernance.

Sur le volet environnemental, par exemple, CCR a réduit de 10 % sa consommation totale d'eau de 63 756 m<sup>3</sup> à 57 775 m<sup>3</sup> - par rapport à 2019, principalement dans ses bâtiments tertiaires.

Enfin lors de l'acquisition de nouveaux actifs, les critères ESG sont systématiquement intégrés à l'évaluation ex ante.

Des réflexions sont actuellement en cours pour renforcer les outils d'analyse et d'évaluation de ces critères lors des futures acquisitions. Le groupe entend également renforcer sa politique d'achat responsable par la création d'une charte spécifique et l'intégration de critères ESG dans chaque nouveau contrat.

#### Patrimoine immobilier détenu indirectement par le groupe CCR

Le groupe CCR dispose également d'investissements immobiliers indirects détenus via des participations dans des OPPCI et FCPI. Le groupe est vigilant sur la prise en compte des critères ESG lors de la sélection des sociétés de gestion des thématiques des fonds.

La majorité des sociétés de gestion publie un rapport ESG et sont signataires des PRI. Un tiers des fonds publie des rapports GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark).

Depuis 2018, CCR investit dans des fonds thématiques de construction de résidences seniors et de réhabilitation des fiches industrielles en zone urbaine. Un de ces fonds est actuellement en cours de labellisation ISR.

Enfin, dans les trois ans, le groupe envisage de développer de nouveaux outils comme des questionnaires et cartographie des risques dans le cadre de sa gestion indirecte.

# 4

## INTÉGRATION DES ENJEUX ESG CLIMAT AU PASSIF

- 4.1 Les enjeux climatiques au passif 41
- 4.2 La stratégie de gestion des risques ESG et climat au passif 42



## 4.1 Les enjeux climatiques au passif

Les activités au passif du groupe CCR, réassureur public et international, pourraient être particulièrement exposées aux risques climatiques, qu'il s'agisse de risques physiques ou de risques de transition.

### L'exposition aux risques physiques

Les scénarios de réchauffement climatique des organismes scientifiques anticipent un accroissement significatif des risques climatiques physiques au cours du siècle, qu'il s'agisse d'événement extrêmes - tels que des inondations, des tempêtes, des vagues de chaleur, des incendies ou des sécheresses - ou de phénomènes chroniques - tels que l'élévation du niveau de la mer ou la hausse globale des températures.

Ces risques physiques perturberont les modèles d'affaires des organisations touchées et se traduiront *in fine* en impacts financiers. Cette hausse de la fréquence et/ou de la gravité des catastrophes naturelles devrait ainsi se traduire par une hausse de la fréquence et/ou de la gravité des sinistres pour de nombreuses branches d'activités. Le dérèglement climatique devrait donc occasionner une augmentation des dommages sur les biens, des interruptions d'activités ainsi que des pertes d'exploitation.

Outre des événements climatiques de plus en plus destructeurs frappant directement les systèmes naturels et humains, les risques climatiques physiques peuvent également occasionner des effets indirects, tels qu'une pression sur des ressources comme l'eau ou la nourriture, une hausse des pandémies, des menaces pour la biodiversité, des migrations forcées, des tensions sociales, des crises politiques, etc. Le dérèglement climatique est donc susceptible d'affecter le bien-être, la santé et la mortalité des populations.

Toutes ces conséquences, modélisées dans les scénarios les plus graves de réchauffement climatique, pourraient profondément transformer l'univers de risques et avoir une forte incidence sur l'assurabilité et la rentabilité à long terme. Les activités de souscription de CCR Re (Vie, Non-Vie ou Spécialités) pourraient être particulièrement impactées par les changements en matière de localisation, fréquence et/ou gravité de certains événements naturels.

### L'exposition aux risques de transition

Les risques de transition liés à l'adoption de réglementations, au développement de nouvelles technologies, aux changements de marchés ou aux risques de réputation pourraient également avoir un impact sur les activités du groupe CCR. Les activités de souscription pourraient être impactées par les évolutions du cadre normatif et volontaire dans des secteurs à enjeux, carbon-intensifs et réputationnels (tels que les énergies fossiles et le charbon). La concentration sectorielle au sein de ces secteurs d'activités particulièrement sensibles à la transition pourrait donc représenter un risque. À mesure que les entreprises gagnent en résilience et en durabilité, la demande de (ré)assurance pourrait diminuer, notamment dans les secteurs les plus émetteurs.

De plus, le développement de nouvelles activités dans des secteurs faiblement émissifs comme l'énergie renouvelable pourrait engendrer des risques et des coûts imprévus, surtout s'ils impliquent de nouvelles connaissances et compétences technologiques. La croissance économique risquant d'être affectée négativement par la transition, la réassurance Vie pourrait voir diminuer le nombre d'opportunités commerciales.

## 4.2 La stratégie de gestion des risques ESG et climat au passif

Le groupe Caisse Centrale de Réassurance est un acteur incontournable de la réassurance, reconnu pour son expertise dans la gestion des risques, son agilité et pour la qualité de ses activités de recherche scientifique. Le rôle du Groupe est de protéger les organisations et les personnes et de les aider à gérer les risques auxquels ils sont confrontés ; d'où une intégration de longue date du changement climatique dans sa politique de mesure et de gestion des risques au passif.

Les stratégies de gestion des risques ESG-Climat pour un groupe d'assurance ou de réassurance sont multiples :

- identification des risques lors du processus de souscription ;
- modélisation des impacts potentiels liés aux risques climatiques ;
- mise en place de politiques spécifique et d'une stratégie de diversification afin d'éviter les effets de concentration géographique, sectorielle ou autour de certains périls ;
- recours à des mécanismes de transferts de risques et de rétrocessions ;
- mise en place d'un suivi spécifique pour accompagner les cédantes ;
- en dernier lieu, ajustement de la tarification ou non-renouvellement des polices pour les clients ou secteurs à risques.

Les mesures de limitation de l'exposition aux risques doivent cependant se concilier avec les missions historiques de CCR sur le territoire national qui sont de couvrir des événements exceptionnels tels que les catastrophes naturelles, les attentats ou actes terroristes, ainsi que d'autres risques non assurables. Les actions déployées en matière de politique responsable au passif diffèrent donc par nature entre les entités CCR et CCR Re.

Au-delà de ces différences intrinsèques, l'ensemble du groupe est engagé autour d'axes communs visant à mieux prévenir et atténuer les risques potentiels :

- l'appréhension fine de l'évolution des risques climatiques, à travers le perfectionnement constant des outils et capacités de modélisation du groupe ;
- l'évaluation de la vulnérabilité des systèmes face aux catastrophes naturelles ;
- le partage de ses connaissances avec les pouvoirs publics et le marché ;
- la sensibilisation et l'accompagnement des souscripteurs et des cédantes dans leurs stratégies de gestion et de suivi des risques.

### 4.2.1 La gestion des risques climatiques au sein de CCR

CCR se distingue des autres entreprises de réassurance en ce qu'elle intervient avec la garantie de l'État pour réassurer des risques qui sont non assurables sur le territoire national dans les conditions de marché. En raison de cette particularité liée à sa mission d'intérêt général et au principe de solidarité, CCR est amenée garantir avec une couverture illimitée des dommages matériels directs pour l'ensemble du marché français, sans distinction de secteur, de localisation géographique, ou de périls. Du fait de cette mission d'intérêt public, CCR ne peut mettre en place de processus de sélection ou de politiques différenciées, ce qui ne l'empêche pas d'identifier et de modéliser finement les risques climatiques susceptibles de l'impacter.

#### Pilier 1 : gestion du risque de transition

À titre d'exemple, CCR est attentif à son exposition charbon dans le cadre de la prévention du risque de transition au passif. La sortie définitive de son exposition charbon - actuellement 20 concessions minières et 4 centrales à charbon en fin de vie - dépend plutôt du calendrier national de fermeture de ces entités que de sa propre politique de gestion.

#### Pilier 2 : gestion du risque physique

L'objectif central de l'action de CCR est de dynamiser la prévention des risques naturels pour consolider le système Cat Nat dans la perspective de croissance de l'exposition du territoire français en lien notamment avec le changement climatique.

Pour ce faire, CCR utilise ses modèles de prévision des catastrophes naturelles pour l'évaluation de ses portefeuilles et la tarification de ses programmes de réassurance. Ces outils se basent sur des modèles physiques de survenance des risques en lien avec les projections climatiques de Météo-France pour 2050. Risk manager de l'État, CCR collecte de nombreuses données sur les risques extrêmes et les biens assurés, et les utilise afin de calculer l'exposition et la sinistralité à une échelle géographique très précise, de l'ordre de la dizaine de mètre pour les risques d'inondations. Ces modélisations climatiques couvrent tous types de périls climatiques - inondations, sécheresses, submersions marines, ou tempêtes - permettent de simuler les impacts financiers et la tarification. Ils sont régulièrement ajustés et enrichis de nouveaux éléments, tels que le travail récent sur les dégâts occasionnés par le retrait-gonflement des argiles lors de phénomènes de sécheresses intenses.

L'année 2020 s'inscrit dans le cadre d'une volonté constante de CCR de coopération avec les cédantes afin de leur fournir un service d'aide et d'assistance à la gestion des sinistres catastrophes naturelles à travers plusieurs dispositifs :

- l'accessibilité à une base de données des arrêtés Cat Nat disponible sur l'espace professionnel CCR accessible aux assureurs ;
- le développement d'un outil d'aide à la gestion des sinistres Cat Nat avec l'annexion aux traités d'un guide d'indemnisation recensant notamment la jurisprudence la plus marquante ainsi qu'un référentiel de bonnes pratiques ;
- la conduite de visites sinistres afin de favoriser les échanges techniques et de veiller à la prise en charge homogène des assureurs et l'indemnisation des sinistres conformément au régime légal d'indemnisation des catastrophes naturelles ;
- l'appui continu des équipes sinistres afin de fournir des avis techniques et d'accompagner les cédantes dans le cadre du suivi des sinistres majeurs et des événements de grande ampleur.



espacepro.ccr.fr  
portail web destiné aux clients et partenaires de CCR

Par ailleurs, la crise sanitaire survenue en 2020 et toujours en cours soulève de nouveaux enjeux pour les missions de réassurance publique de CCR. L'augmentation de la survenance de pandémies liées au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité pourraient conduire CCR en appui aux pouvoirs publics à développer de nouveaux modèles de réassurance dédiés au contexte pandémique en parallèle et complément du régime Cat Nat.

### Les modèles de risques climatiques physiques développés par CCR

CCR porte une attention particulière et systématique aux conséquences liées à l'évolution du climat. CCR a développé des outils internes avec l'appui de partenaires scientifiques afin de modéliser les catastrophes naturelles. Ces modèles se fondent sur une approche physique prospective en utilisant notamment les modélisations d'évolution du climat développées par Météo-France (ex : inondations, pluies fortes...). À partir de ces données, CCR est en mesure d'estimer l'impact financier de ces catastrophes naturelles.

CCR a ainsi conduit de nombreuses activités de recherche et de développement ces dernières années, telles que l'évolution du risque cyclonique en Outre-mer à l'horizon 2050, la modélisation des impacts financiers associés aux sécheresses, ou plus récemment la modélisation des inondations au Maroc.

Dès 2018, CCR a réalisé une étude sur les conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à horizon 2050. Cette analyse prospective se fonde notamment sur les scénarios du GIEC en termes d'évolution des émissions de gaz à effet de serre. CCR a ainsi estimé que le scénario RCP 8.5 de suivi du rythme actuel, à savoir une hausse des températures comprises entre 1,4°C et 2,6°C en 2050 et entre 2,6°C et 4,8°C en 2100, entraînerait une augmentation de 35 % des pertes annuelles moyennes associées à tous les périls dont 23 % en cas de sécheresse, 38 % d'inondations et 82 % de submersions marines et d'élévation du niveau des mers. Le coût des catastrophes naturelles pourrait ainsi croître de 50 % du fait de l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements extrêmes, de l'élévation du niveau de la mer et de la concentration des populations dans les zones à risque. Cette étude a été reprise par plusieurs autorités et notamment, en 2020, la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre d'un rapport sur les « effets économiques du changement climatique » (juillet 2020).

En 2020, CCR a réalisé une nouvelle étude sur l'évolution du risque cyclonique en Outre-mer à horizon 2050 en partenariat avec Météo-France et Risk Weather Tech. L'étude met en évidence les conséquences des phénomènes cycloniques extrêmes et évalue la vulnérabilité des territoires qui y sont exposés. À horizon 2050, les résultats montrent que la sinistralité augmenterait de 20 % sur l'Outre-mer du fait de l'accroissement de la fréquence moyenne des cyclones (selon le modèle CORDEX) et de la hausse du niveau de la mer. Grâce à une cartographie précise des zones exposées aux événements extrêmes, l'étude recommande de mettre en œuvre des moyens de prévention adaptés à une échelle locale en prenant en compte l'ensemble des périls associés à la survenance des cyclones.

Par ailleurs, depuis début 2020, CCR a développé une méthodologie ainsi qu'une cartographie de synthèse de l'impact des inondations en France (débordement des principaux cours d'eau, ruissellement pluvial sur l'ensemble du réseau hydraulique, submersion marine sur le littoral et zone de sinistralité historique). Cette cartographie se base sur les résultats du modèle probabiliste inondation CCR et sur les données géo-localisées de sinistralité historique liée aux inondations. Une couche représentée sous forme d'hexagone d'une surface équivalente à un carré de 250 x 250 m est visualisable sur la carte interactive du Portail des Cat Nat CCR (catastrophes-naturelles.ccr.fr). Une couche à une résolution plus fine de 25 m est mise à disposition des clients et partenaires CCR via l'Espace Pro (espacepro.ccr.fr).

Enfin, au second trimestre 2020, CCR, associée aux sociétés Risk Weather Tech et Atmoterra, a remporté un appel à projet soumis par la Banque mondiale dans l'objectif de développer un modèle inondation Cat pour le Maroc. Ce projet de coopération internationale vise à doter le FSEC (Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques) et le secteur assurantiel, des outils nécessaires à la gestion et au pilotage du risque inondation sur l'ensemble du Royaume du Maroc. Il comprend plusieurs livrables : mise en œuvre d'un modèle hydrologique, constitution d'un portefeuille de risques et développement d'un module de dommages permettant d'estimer les pertes dues aux inondations. Ces différentes étapes ont été réalisées par le consortium en étroite collaboration avec le FSEC et ses partenaires au Maroc, notamment la Cat (Compagnie d'assurance transport), la FMSAR (Fédération marocaine des sociétés d'assurance et de réassurance) et la SCR (Société centrale de réassurance).

## 4.2.2 Résultats des stress-tests climatiques sur le passif de CCR

CCR a partagé son expertise de réassureur dans le cadre l'exercice de stress-tests climatiques récemment conduit par l'ACPR. Le scénario de risques climatiques physiques utilisé pour cet exercice a été évalué avec l'assistance de CCR. Plus concrètement, les impacts liés à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes en France métropolitaine et Outre-mer sur les sinistres des assureurs ont été projetés jusqu'en 2050 au moyen du modèle granulaire de Météo-France, appliqué par CCR. Les organismes d'assurance participant à l'exercice pouvaient également opter pour leurs propres modèles de projection de pertes.

### Méthodologie et données utilisées spécifiquement sur les éléments du passif

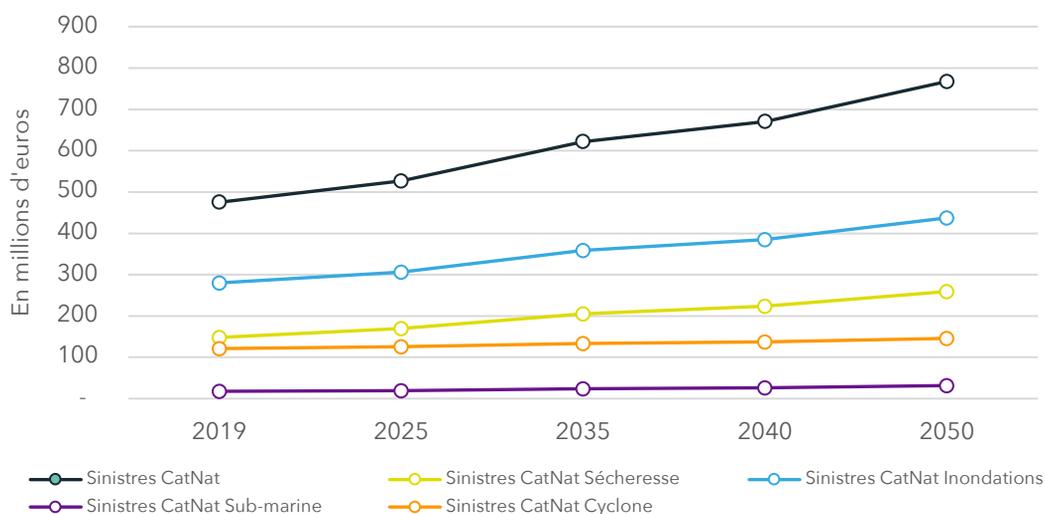
Les principaux éléments méthodologiques sont décrits ci-dessous :

- un horizon de long terme 2020-2050 ;
- une analyse par scénarios reposant sur le scénario de risques physiques IPCC RCP 8.5, qui reflète une politique climatique de laissez-faire aboutissant à un niveau de réchauffement de l'ordre de 1,4°C à 2,6°C d'ici 2050. Le scénario élaboré pour cet exercice prend en compte une hausse de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes ainsi que la propagation de maladies à transmission vectorielle et de pathologies respiratoires causées par l'augmentation de la fréquence et de la durée épisodes de canicule ;
- en France métropolitaine et en Outre-mer, l'estimation des dommages subis porte sur les facteurs de risques suivants : sécheresses, inondations, inondations côtières et cyclones pour les territoires ultra-marins ;
- une dimension internationale, afin de prendre en compte la nature globale des activités des institutions financières, et des impacts différenciés du changement climatique selon les différentes régions du monde ;
- l'hypothèse d'une augmentation du déficit de protection assurantielle de certains actifs du fait de l'augmentation du coût et de la fréquence des événements climatiques extrêmes.

### Principaux résultats

Les résultats de CCR pour la partie Cat Nat, liée à une fréquence et une sévérité accrue des événements climatiques extrêmes, sont présentés ci-dessous. Selon le modèle, les sinistres Cat Nat connaîtraient une hausse de l'ordre de 62 % entre 2019 et 2050. Les sinistres associés aux submersions marines ainsi qu'à la sécheresse augmenteraient respectivement de 78 % et 76 % sur la période.

Figure 26 : Résultats de modélisation des sinistres Cat Nat, par facteur de risque physique



Source : CCR

### Principales conclusions

Les résultats de cet exercice pilote inédit attestent d'une hausse de la sinistralité pour l'ensemble des périls étudiés jusqu'en 2050 dans le cas d'une politique de « laissez-faire ». Ce test de place permet ainsi de sensibiliser l'ensemble du système financier et plus largement l'opinion sur la nécessité d'agir collectivement en faveur des initiatives d'atténuation de d'adaptation du changement climatique

#### 4.2.3. La gestion des risques climatiques au sein de CCR Re

Les actions de CCR Re en matière de mesure d'exposition et de gestion des risques au passif sont bien différentes de l'entité CCR en ce qu'elle intervient comme une entreprise concurrentielle sur le marché international. À la différence de CCR, CCR Re n'apporte pas de garanties illimitées permises par la garantie de l'État. Elle achète elle-même des couvertures de réassurance sur les contrats.

Ces dernières années, CCR Re a su démontrer sa capacité à maintenir une discipline de souscription, à poursuivre la diversification de son portefeuille en faisant évoluer son business mix. CCR Re a ainsi accru le rayon géographique de ses activités en Amérique latine, en Afrique subsaharienne et sur certains marchés d'Asie et d'Europe centrale. Elle a aussi renforcé ses points forts que ce soit en Vie ou Non-Vie au Moyen-Orient, en Europe et en Asie

#### Pilier 1 : Gestion des risques de transition

Concernant les risques de transitions, CCR Re n'a pas de contrat spécifique sur des risques liés au charbon ou au lignite. Dans le cadre de sa politique charbon, CCR Re envisage d'aller plus loin en renforçant le dialogue avec les cédantes d'obtenir davantage d'informations sur l'exposition charbon des contrats et la politique de sortie envisagée.

4

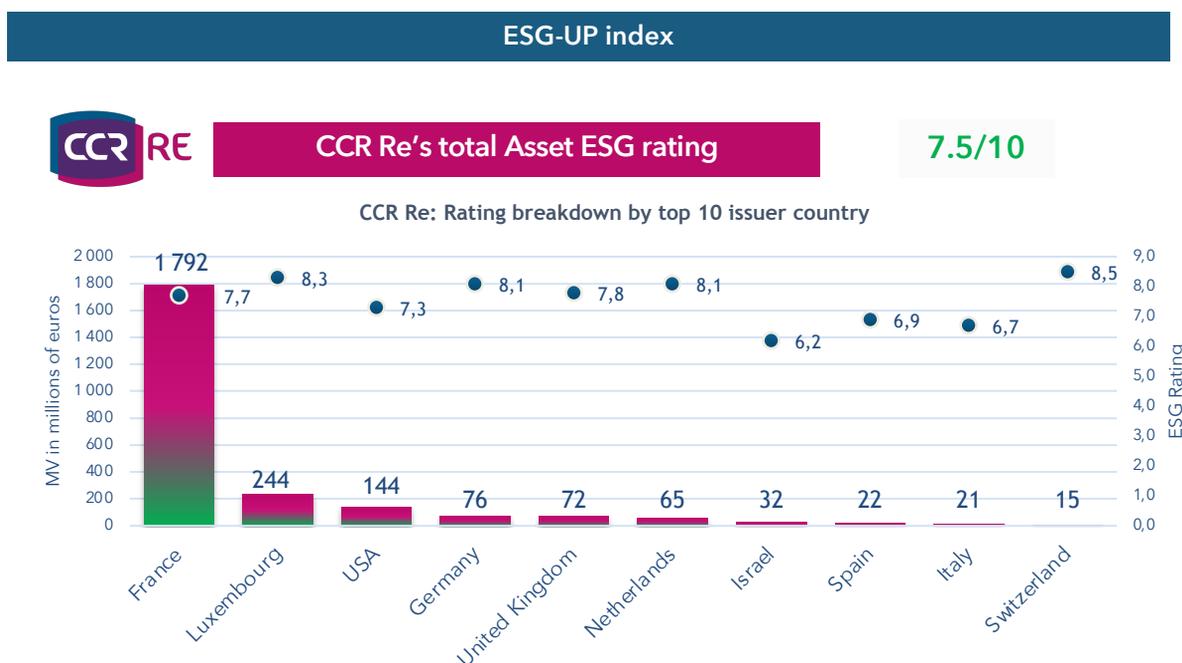
**Pilier 2 : Gestion des risques climatiques physiques**

CCR Re évalue également son exposition aux risques naturels et physiques au moyen d'outils de modélisation, et surveille l'évolution des périls, et les risques de concentration géographiques autour de points sensibles, tels que des ports de grandes métropoles. CCR Re s'est dotée pour ces analyses d'un système d'information de qualité et de technologies de pointes, incluant des robots informatiques et des composantes d'intelligence artificielle. Cet outillage a démontré son efficacité cette année, en permettant d'obtenir une évaluation précise et rapide de l'exposition à des sinistres majeurs tels que le Covid, ou l'explosion à Beyrouth. En dernier lieu, les résultats de ces analyses permettent d'alimenter la politique de rétrocession verticale et/ou horizontale afin de protéger le bilan de CCR Re face à des périls de fréquence et d'ampleur croissantes.

**Pilier 3 : Gestion des risques ESG**

Dans le cadre de l'analyse ESG, CCR Re évalue l'exposition de son activité de souscription aux risques ESG en s'appuyant sur le score ESG des pays dans lesquels elle intervient.

Figure 27 : Country Sustainability Score



CCR data/RobecoSAM's country sustainability ranking : The country sustainability score is based on 40 indicators of which 3 environmental with a weight of 20%, 5 social with a weight of 30% and 7 governance with a weight of 50%. The score ranges from 1 to 10 and should be interpreted as a grade, the highest grade is 10 and the lowest 1. Purpose of the score is to compare countries on basis of ESG indicators that we consider to be relevant for investors

# 5

## ENGAGEMENTS RSE DU GROUPE CCR

5.1 Participation à la recherche scientifique et partenariats	48
5.2 Mécénat	48
5.3 Engagement du groupe CCR pour la diversité et l'accompagnement du handicap	50



## 5.1 Participation à la recherche scientifique et partenariats

Dotée d'une raison d'être depuis 2019, le groupe CCR place les dimensions sociétales et environnementales au cœur de ses préoccupations. Son expertise dans le domaine de la l'évaluation et de la modélisation des catastrophes naturelles est reconnue et valorisée dans un ensemble de domaine notamment les risques climatiques.

Au cœur de l'écosystème scientifique, le groupe CCR a ainsi participé, en 2020, en tant que conseil et expert auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) aux travaux sur la modélisation des impacts du changement climatique pour préparer les stress tests climatiques des acteurs de la place financière. CCR a partagé avec le superviseur et le marché son expertise des risques climatiques physiques sur le territoire national.

Cette initiative inédite lancée par la Banque de France vise à mesurer les risques, tant physiques que de transition, auxquels sont exposés les établissements financiers à horizon 2050. Les travaux auxquels ont participé le groupe CCR ont ainsi porté sur l'évaluation de scénarios notamment de risque physique représentatif d'une politique de laisser-faire et fondé sur le scénario le plus pessimiste du GIEC. Ils ont contribué à l'élaboration des scénarios de transition ainsi qu'aux différentes variables et hypothèse grâce aux modèles développés.

CCR a également poursuivi ses travaux de recherche et développement, en partenariat avec des organismes scientifiques de référence, tels Météo-France ou le BRGM, soit de façon bilatérale, soit au sein de projets de recherche collaboratifs financés par l'Agence nationale de la recherche ou l'Europe. À titre d'illustration, en 2020, CCR a encadré cinq thèses de doctorat permettant d'améliorer la connaissance sur les catastrophes naturelles et leurs conséquences dommageables.

Depuis plusieurs années, CCR s'engage également fortement pour renforcer la prévention des risques naturels, afin d'en réduire les conséquences. Cet engagement se fait auprès des différentes parties prenantes :

- en soutien des pouvoirs publics : CCR, via des informations issues des données qu'elle collecte et les résultats de ses modélisations, peut apporter une aide pour analyser la pertinence de la politique publique de prévention et aider à la priorisation des mesures à mettre en œuvre. CCR est notamment membre du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels (COPRNM) et de la commission mixte inondation (CMI) ;
- en soutien des assureurs : CCR accompagne ses clients pour les aider à promouvoir auprès de leurs assurés de bonnes pratiques permettant de réduire les conséquences dommageables des catastrophes naturelles ;

- en lien avec les autres acteurs de la prévention, en diffusant des informations sur la sinistralité et sur l'exposition des territoires aux catastrophes naturelles.

Chaque année CCR souhaite valoriser, soutenir et encourager un travail de recherche innovant et original dans les domaines couverts par la Direction des Réassurances et Fonds Publics (Cat Nat). Celui-ci doit permettre de mieux appréhender les aspects théoriques mais aussi les enjeux pratiques du sujet traité. Ouvert au niveau européen, le Prix CCR Cat Nat récompense un lauréat désigné par un jury composé d'universitaires et d'experts du milieu de la recherche et de l'assurance, et de représentants de CCR. Le lauréat de 2020 était Audrey MICHAUD-DUBUY pour ses travaux sur le thème « Dynamique des éruptions pliniennes : réévaluation de l'aléa volcanique en Martinique »<sup>24</sup>.

## 5.2 Mécénat

Malgré les bouleversements entraînés par le contexte sanitaire et la mise à l'arrêt de plusieurs activités, le groupe CCR a réaffirmé en 2020 son soutien à plusieurs associations, institutions et projets humanitaires dans le cadre de sa politique de mécénat. La commission mécénat du groupe a ainsi soutenu huit associations.

### Partenaire d'Energy Observer

Partenaire mécène d'Energy Observer depuis 2017, le groupe CCR soutient une aventure humaine qui valorise le savoir-faire français autour d'une expérimentation qui pourrait révolutionner le transport maritime en limitant l'ampleur du changement climatique. L'équipe d'Energy Observer s'est lancée un défi à la fois humain et technologique, avec la réalisation d'un tour du monde pour exposer ses solutions innovantes à bord du premier bateau autonome en énergie et sans émission de gaz à effet de serre ni de particules fines, propulsé à l'hydrogène et aux énergies renouvelables, grâce à la mixité énergétique.

Cette année, le groupe CCR a contribué à la réalisation d'une série de vidéos sur les Energy Observer Solutions, des initiatives d'hommes et de femmes qui, dans le monde, consacrent leur énergie à la création de solutions durables. Les thématiques abordées par ces solutions sont très diverses et portent notamment sur le transport scolaire à vélo, le recyclage de plastique à l'embouchure des fleuves, le recyclage de l'eau à domicile, la préservation de la biodiversité ou encore la permaculture.

## 5

Ce soutien a également été valorisé en interne au sein des équipes de CCR par l'organisation d'une visite guidée virtuelle d'Energy Observer et de projections de documentaires de sensibilisation : la saison 2 de « l'Odyssée pour le futur » et « Energy Observer, les messagers de la terre ».

### Mécénat humanitaire et environnemental

Le groupe CCR s'est engagé depuis 1996 dans une démarche de mécénat humanitaire et environnemental apportant chaque année un soutien financier à des associations humanitaires, sociales ou environnementales soutenues par ses collaborateurs. Les associations et organisations soutenues cette année concernent notamment le handicap, la lutte contre la précarité, le soutien à la petite enfance, l'intégration de travailleurs immigrés ou encore l'accompagnement des malades et des personnes démunies et isolées.

Sur le volet environnemental, le groupe CCR a notamment apporté son soutien à l'association ECOACTEURS, association régie par la loi de 1901 qui a pour objet de valoriser les espaces naturels, le patrimoine et les acteurs du développement durable en Médoc. Elle organise ses actions autour de l'éducation à l'environnement et au développement

durable, l'agri-environnement et l'écotourisme. Le mécénat a porté sur le projet « En route vers le zéro déchet ! » dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> édition de la Semaine européenne de réduction des déchets et a permis de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur les enjeux de la préservation de l'environnement et la réduction des déchets.

### Mécénat culturel

Le secteur culturel souffrant particulièrement du contexte actuel, le groupe CCR renouvelé sous son soutien aux musées grâce à leur programme d'actions favorisent l'accès des plus défavorisés à la culture. Ainsi le groupe CCR s'engage depuis 2018 auprès du musée Rodin en contribuant à l'enrichissement, la conservation et la restauration des œuvres. Le mécénat du groupe s'inscrit dans la volonté de soutien aux opérations d'éducation artistique et culturelle menées par le musée.

## L'engagement social et environnemental de CCR auprès de ses collaborateurs

Pour CCR, l'engagement des collaborateurs va de pair avec l'engagement du Groupe en particulier en matière sociale et environnementale.

Le groupe CCR a organisé en 2020 un concours intitulé « Concours jeunes talents » destiné à promouvoir les meilleures initiatives des collaborateurs entre 20 et 35 ans, avec pour objectif de créer de la valeur pour l'entreprise et de mettre en avant le talent de ses collaborateurs.

Les candidats ont eu huit mois pour constituer leur dossier présenté à un Comité composé de membres du COMEX. Les soutenances de présentation des dossiers ont permis au jury d'évaluer les projets selon les critères de qualité, d'originalité et d'impact du projet sur le groupe CCR. Douze équipes ont présenté des projets et trois d'entre eux ont été retenus :

- 1<sup>er</sup> Prix « **Speak, spoke, spoken** » proposant la création d'un ou plusieurs groupes de discussion se réunissant dans le but d'améliorer son expression orale en langue étrangère sous la forme de jeux collaboratifs ou débats ;
- 2<sup>ème</sup> Prix « **Climate Change Responsibility** » proposant l'obtention d'un écolabel sur l'ensemble des actions menées par le groupe pour lutter contre le changement climatique ;
- 3<sup>ème</sup> Prix « **Les jeunes à la CCR** » pour faire évoluer le groupe CCR dans sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise, en rassemblant des salariés et des jeunes d'une zone d'éducation prioritaire (ZEP).

L'ensemble de ces projets sera déployé au sein du Groupe courant 2021.

## 5.3 Engagement du groupe CCR pour la diversité et l'accompagnement du handicap

L'engagement du groupe CCR à promouvoir le capital humain (p. ex. investir dans les salariés, offrir une rémunération équitable, promouvoir une culture d'intégration) contribue dans la valeur économique de l'entreprise.

Ces dernières années, la politique des ressources humaines se veut inclusive à bien des égards en veillant à l'application du principe d'égalité femmes / hommes, en développant l'alternance, le tutorat intergénérationnel, en intégrant des collaborateurs RQTH, en recherchant de façon permanente des profils atypiques, en développant des recrutements sur différents continents.

Cette mixité sur tous les chapitres de la politique des ressources humaines enrichit la culture du Groupe et développe l'innovation nécessaire au développement de CCR et de CCR Re.

Le groupe CCR est engagé depuis plusieurs années en faveur de la promotion de la diversité et de l'accompagnement des personnes en situation d'handicap aussi bien au sein de son organisation que dans le cadre d'actions extérieures.

CCR et CCR Re ont signé la Charte de la diversité qui atteste de la détermination des deux entités du groupe de lutter contre les discriminations et de développer un management inclusif. Les engagements de cette charte ont porté sur le soutien aux jeunes, fortement impactés par le contexte sanitaire, par le pré-recrutement de nombreux stagiaires et alternants et l'organisation d'un concours « jeunes talents » (voir encadré).

Le premier engagement a été en faveur des jeunes qui ont été soutenus activement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire : nous avons ainsi accueilli cette année, en pré-recrutement, de nombreux stagiaires et 27 alternants en immersion sur l'un des 32 métiers du groupe : un processus d'accueil et d'intégration accompagne leur arrivée au sein de notre entreprise ainsi qu'un suivi régulier tout au long de leur expérience dans nos équipes.

Le groupe CCR s'engage aussi véritablement en faveur du handicap en mettant en place des actions de sensibilisation en partenariat avec l'Agefiph, en donnant du sens à cette démarche et en la traduisant concrètement par une participation active, chaque année, au forum du Club Handicap de l'IFPASS avec comme volonté de pouvoir favoriser l'inclusion de leurs participants dans nos organisations.

Le Groupe a également poursuivi ses efforts de féminisation des postes de management et à hauts potentiels en signant avec les représentants du personnel un avenant sur l'accord sur le temps de travail ouvrant la possibilité de travailler sous le régime de la convention de forfait en jours.

Depuis 2015, chez CCR et CCR Re, des accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont applicables et une attention particulière est portée à ce sujet lors des négociations salariales et des revues de personnel annuelles.

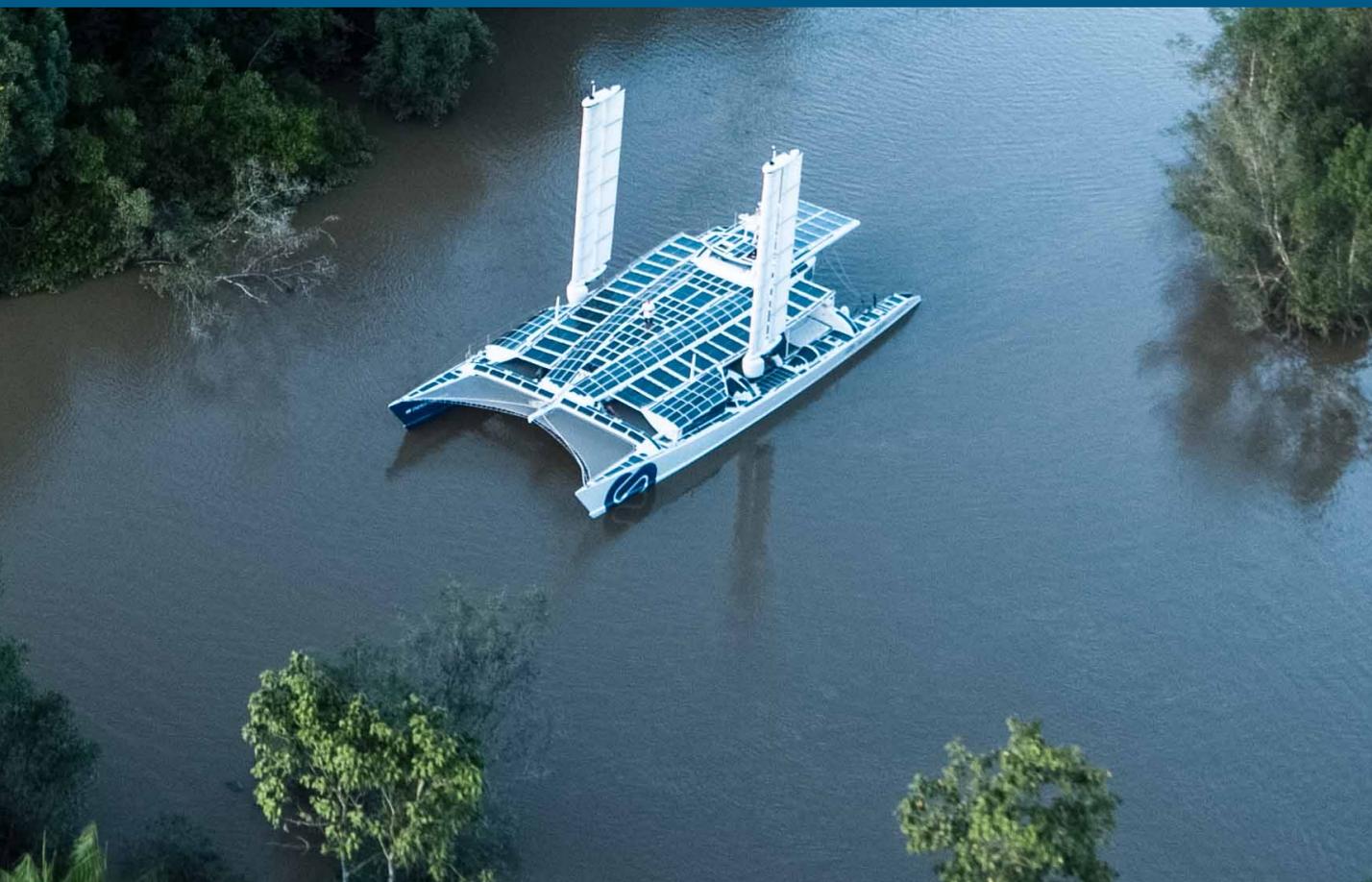
Le groupe compte aujourd'hui 52 % de femmes en CDI et 40 % de femmes au Comité Exécutif du groupe depuis 2018. Fin 2020, 38 % des managers étaient des femmes.

Par ailleurs, le Groupe a noué un partenariat avec Agefiph qui vise à soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées en proposant des services et des aides financières. Des actions de sensibilisation sont mises en place comme la participation au forum du Club Handicap de l'IFPASS et l'intégration de collaborateurs RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

Dans le cadre de sa politique de mécénat, le groupe CCR accompagne aussi l'association Jakadiroule qui a pour objectif de permettre aux personnes à mobilité réduite, totalement dépendantes ou non, d'accéder au sport ou à la culture afin de créer des liens sociaux.

# ANNEXES

INDEX DES FIGURES	52
GLOSSAIRE	53
ANNEXE 1 : tableau de correspondances avec les informations prévues par le décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatives au reporting extra-financier des investisseurs	57
ANNEXE 2 : tableau de correspondances avec les recommandations TCFD	59



## Index des figures

- Figure 1 :** Principales recommandations de la TCFD liées à l'intégration des risques climatiques
- Figure 2 :** Déclinaison de la stratégie ESG Climat de CCR par pilier enrichie en 2020 (les avancées sont précisées en couleur bleu)
- Figures 3 :** Gouvernance politique ESG Climat CCR & Charte de fonctionnement - Comité ESG
- Figure 4 :** Ambitions et leviers d'actions associées aux trois piliers
- Figure 5 :** Prestataires CCR sur les enjeux ESG Climat
- Figure 6 :** Objectif général de contribution à la performance financière de long terme du groupe CCR
- Figure 7 :** Objectif et évolution des flux d'investissements annuels
- Figure 8 :** Structure du portefeuille du groupe CCR du 31/12/2020 en valeur boursière, mise en transparence des fonds et des investissements monétaires (en % par catégorie d'investissement)
- Figures 9 :** Efficience carbone 2020 des actifs financiers du groupe CCR comparée avec des indices de référence, en  $\text{teq CO}_2 / \text{M€ investi}$  (valeur boursière au 31/12/2020)
- Figure 10 :** Efficience carbone de l'investissement par secteur, en  $\text{teq CO}_2 / \text{M€}$
- Figure 11 :** Température des actifs du groupe CCR, et comparaison à des indices de référence
- Figure 12 :** Investissement du groupe CCR en obligations vertes, en M€ (valeur d'engagement)
- Figure 13 :** Investissements en obligations socialement responsables et durables
- Figure 14 :** Investissement lié au thème de l'accompagnement sociétal en valeur boursière
- Figure 15 :** Comparaison du score ESG du groupe CCR à des indices de référence au 31/12/2020 périmètre d'actifs financiers
- Figure 16 :** Risque ESG des secteurs présentés au sein du portefeuille du groupe CCR actifs financiers du groupe CCR au 31/12/2020, périmètre couvert par l'analyse ESG
- Figure 17 :** Ventilation de l'exposition en fonction des scores ESG actifs financiers du groupe CCR au 31/12/2020, périmètre couvert par l'analyse ESG
- Figure 18 :** Évolution des montants investis dans les Fonds labellisés ou appliquant une politique ESG et répartition par classe d'actifs
- Figure 19 :** Intégration des enjeux ESG par les sociétés de gestion partenaires
- Figure 20 :** Répartition du parc immobilier détenu en direct par entité du groupe CCR
- Figure 21 :** Répartition des émissions par scope
- Figure 22 :** Répartition des consommations et émissions
- Figure 23 :** Évolution des consommations énergétiques 2019-2020
- Figure 24 :** Méthodologies de calculs de vulnérabilité
- Figure 25 :** Résultats du scoring à horizon 2030
- Figure 26 :** Résultats de modélisation des sinistres Cat Nat, par facteur de risque physique
- Figure 27 :** Country Sustainability Score

## Glossaire

Notions	Définition
Adaptation	L'adaptation au changement climatique désigne les stratégies et initiatives visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets du réchauffement climatique.
Article 173-VI	L'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique (LTECV) du 17 août 2015 définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels concernant leur prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux.
Atténuation	Activité qui contribue à la stabilisation ou la réduction des concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.
Budget carbone	Limite supérieure des émissions de dioxyde de carbone total qui permettraient de rester en dessous d'une température moyenne mondiale donnée.
Business-as-usual scenario (BAU)	Scénario qui ne suppose aucun changement dans les politiques règlementaires et les tendances d'émissions de gaz à effet de serre.
Carbon Value at Risk (cVAR)	Mesure du risque liée à la sensibilité au prix carbone d'un portefeuille financier.
Changement climatique	Le changement climatique désigne une modification de l'état du climat qui peut être identifiée par des changements dans la moyenne et/ou la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une période prolongée. Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forçages externes tels que les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques et les changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres. (GIEC - AR5)
Diagnostic de Performance Energétique (DPE)	Un DPE est un diagnostic thermique réalisé par un professionnel qui permet d'avoir une évaluation de la performance énergétique d'un logement. Ce document est obligatoire pour toute vente ou location de maison ou appartement.
Energie primaire (ep)	Ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés (principalement pétrole brut, gaz naturel, biomasse, rayonnement solaire...)
Energie finale (ef)	Energie livrée au consommateur pour sa consommation finale (électricité au foyer, pompe à essence...).
Equivalent CO <sub>2</sub> (éq CO <sub>2</sub> )	Quantité de CO <sub>2</sub> qui aurait le même potentiel de réchauffement climatique qu'une quantité donnée d'un autre gaz à effet de serre, obtenue au moyen d'un facteur de conversion : le potentiel de réchauffement global (PRG).
Etiquette énergétique	En ce qui concerne le secteur immobilier, les étiquettes énergétiques permettent d'évaluer la consommation énergétique d'un bâtiment et son impact en termes d'émissions de GES.
Facteur d'émission (FE)	Un facteur d'émission est utilisé pour transformer une donnée d'activité physique (d'une entreprise ou d'une collectivité) en une quantité d'émissions de gaz à effet de serre.
Fluide frigorigène	Un fluide frigorigène (ou réfrigérant) est un fluide qui permet la mise en œuvre d'un cycle frigorifique.
Intensité carbone	L'intensité carbone est un rapport entre des émissions de CO <sub>2</sub> et un niveau de production donné.
Intensité énergétique	L'intensité énergétique d'un parc immobilier est usuellement mesurée par le ratio de consommation d'énergie finale par la surface totale concernée.

## Glossaire

Notions	Définition
Gaz à effet de serre (GES)	Un gaz à effet de serre est une substance gazeuse qui a la caractéristique d'absorber le rayonnement infrarouge produit par la Terre. Les gaz à effet de serre sont considérés comme l'une des causes du réchauffement climatique. La vapeur d'eau (H <sub>2</sub> O), le dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), l'oxyde nitreux (N <sub>2</sub> O), le méthane (CH <sub>4</sub> ) et l'ozone (O <sub>3</sub> ) sont les principaux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère terrestre.
Neutralité carbone	Etat dans lequel les activités humaines n'ont aucun effet net sur le système climatique. Pour atteindre cet état, il faudrait équilibrer les émissions résiduelles avec l'élimination des émissions (dioxyde de carbone) et tenir compte des effets bio-géophysiques régionaux ou locaux des activités humaines qui, par exemple, affectent l'albédo de la surface ou le climat local. (GIEC - AR5)
Performance énergétique	La performance énergétique des bâtiments est la quantité d'énergie effectivement consommée ou estimée pour répondre aux différents besoins liés à une utilisation standardisée du bâtiment.
Règlementation thermique (RT)	La réglementation thermique est un ensemble de règles à appliquer dans le domaine de la construction afin d'augmenter le confort des occupants tout en réduisant la consommation énergétique des bâtiments. La réglementation thermique en vigueur est la RT2012.
Risque climatique	Le risque climatique est un risque lié à la vulnérabilité accrue des entreprises par rapport aux variations des indices climatiques (température, précipitations, vent, neige...).
Risque de transition	Les risques de transition couvrent les impacts financiers incertains qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone sur les acteurs économiques.
Transition bas-carbone et résiliente au changement climatique	Transition à une économie et une société « décarbonée » de manière à réduire ou supprimer la contribution au dérèglement climatique. Portée en France par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), cette dernière définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et a pour but d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
Scénario de changement climatique	Scénarios qui visent à déterminer la variation de l'état du climat (température, précipitations, catastrophes naturelles...), qu'on peut déceler, par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période. Ces prévisions représentent l'action à la base des politiques et des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique.
Scénario de transition	Un scénario de transition prend en compte des hypothèses sur les évolutions du contexte socio-économique contraints par l'atteinte d'un objectif climatique de 2°C ou 1,5°C, qui se traduit par une contrainte sur les émissions de GES.
Scope 1	Émissions directes de gaz à effet de serre.
Scope 2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques.
Scope 3	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre.

## Glossaire

Notions	Définition
Sustainable Finance Disclosure (SFDR)	Le règlement SFDR concerne la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et couvre donc tous les acteurs - banques, assurances, sociétés de gestion, conseillers financiers, etc. - proposant des services financiers au sein de l'UE.
Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	Introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la SNBC lutte contre le changement climatique. Ses deux ambitions sont la neutralité carbone en 2050 et la réduction de l'empreinte carbone des français.
Stranded / Stranding	Selon la méthode CRREM, les actifs non-alignés aux trajectoires de référence sont considérés comme échoués ou « stranded ». La part « stranded » est évaluée de façon prospective jusqu'en 2050, et consolidée de diverses manières au niveau du portefeuille - en valeur, surface ou nombre d'actifs.
Taxonomie Européenne	La Taxonomie Européenne est une classification standardisée pour évaluer la durabilité de 70 activités économiques de l'UE selon différents critères. L'objectif étant de pouvoir mettre en avant les secteurs d'activités où il est préférable d'investir pour permettre à l'Europe d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.
Initiatives	Définition
Accord de Paris	Accord international sur le climat signé en 2015 dans le cadre de la COP21. Il vise une action collective à l'échelle du globe pour réduire le réchauffement global en dessous de 2°C, à 1,5°C d'ici 2100.
ADEME	L'Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
Agence Internationale de l'Energie (AIE)	L'AIE est une organisation internationale fondée par l'OCDE en 1974 et basée à Paris. Cette organisation intergouvernementale facilite la coordination des politiques énergétiques des pays membres.
Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement	La CNUCED est un programme de l'ONU ayant pour but d'intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale. La CNUCED cherche à affirmer la cohésion des pays du sud pour des échanges commerciaux rééquilibrés et développe le concept de Nouvel ordre économique mondial (NOEI).
EcoAct	Cabinet de conseil spécialisé en Energie-Climat. Fondé en 2005.
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	L'EIOPA contribue au maintien de la stabilité du système financier de l'UE. Cet organisme indépendant veille à la transparence des marchés et des produits financiers et contribue à protéger les acteurs des régimes de pension.

## Glossaire

Initiatives	Définition
European Securities and Market Authority (ESMA)	L'ESMA a été créée en 2010 par un règlement européen. Son rôle est d'assurer la stabilité et l'efficacité du système financier dans l'Union européenne à court, moyen et long terme.
Food and Agriculture Organization Corporate Statistical Database (FAOSTAT)	La FAOSTAT est une base de données concernant l'alimentation et l'agriculture, gérée par l'Organisation des Nations Unies, ayant pour objectif de collecter, d'analyser, d'interpréter et de diffuser des données fiables pour lutter contre la malnutrition, la faim dans le monde et pour le développement.
FCBA	L'institut technologique FCBA est un centre technique industriel français de recherche, de conseil, de certification, de normalisation, de formation et d'essai dans les secteurs de la forêt, de l'ameublement, du bois construction et de la cellulose.
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ouvert à tous les pays membres de l'ONU et ayant pour mission d'évaluer les risques liés au réchauffement climatique d'origine humaine.
GHG Protocol	Cadre commun de comptabilité et de reporting des émissions de gaz à effet de serre, développé par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development
Institute for Climate Economics (I4CE)	Association française d'intérêt générale vouée à la recherche sur l'économie du climat. Fondée en 2015 par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement.
Network for Greening the Financial System (NGFS)	Le NGFS est un réseau de 83 banques centrales et superviseurs financiers qui vise à accélérer la mise à l'échelle de la finance verte et élaborer des recommandations sur le rôle des banques centrales en matière de changement climatique.
Partnership for the Carbon Accounting Financials (PCAF)	Partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble pour développer et mettre en œuvre une approche harmonisée pour évaluer et divulguer les émissions de GES associées à leurs prêts et investissements.
Prudential Regulation Authority (PRA)	La PRA intervient au sein de la Bank of England pour veiller à ce que les entreprises agissent en toute sécurité et réduisent les risques de difficultés financières. La PRA supervise environ 1500 institutions financières dont les banques et les compagnies d'assurance.

## Annexe 1 : tableau de correspondances avec les informations prévues par le décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatives au reporting extra-financier des investisseurs :

Nomenclature indicative des dispositions du décret	Contenu rapport ESG - Climat CCR 2020
Obligations communes à toutes les entités 1° du IV.	
Informations relatives à l'entité pour les entités ayant choisi d'appliquer (« comply ») 1° du II.	
Démarche générale	1.2. La stratégie responsable du groupe CCR 2.2. La charte d'investissement responsable
Contenu, fréquence et moyens	Rapport ESG - Climat annuel
Encours (SGP)	3.1. Structure du portefeuille et périmètre d'analyse
Adhésion à une initiative	1.1. Introduction et 5.1. Participation à la recherche scientifique et partenariats
Procédure d'identification des risques ESG	2.1. Gouvernance responsable
Informations relatives à l'entité pour celles ayant choisi de ne pas reporter (« explain ») 4° du II.	
Raison de la non présentation des informations	n.a
Disponibilité et accessibilité de l'information IV.	
Site internet	<a href="http://www.ccr.fr/detail-d-une-publication">http://www.ccr.fr/detail-d-une-publication</a>
Rapport annuel	Rapport ESG - Climat annuel
Obligations supplémentaires pour les entités avec un bilan supérieur à 500 millions d'euros ou les OPC avec des encours supérieurs à 500 millions d'euros	
Informations relatives à la prise en compte des critères ESG 2° et 3° du II. ; III.	
Distinction de l'information	3.1. Structure du portefeuille et périmètre d'analyse
Nature des critères pris en comptes : description de la nature des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance	
Choix des critères ESG	2.2. La charte d'investissement responsable
Prise en compte des risques climatiques	2.2. La charte d'investissement responsable 4.1. Les enjeux climatiques au passif 4.2. La stratégie de gestion des risques ESG et climat au passif 5.1. Participation à la recherche scientifique et partenariats
Prise en compte des objectifs environnementaux de long terme	3.2. Analyse climat des actifs financiers

## Annexe 1 : tableau de correspondances avec les informations prévues par le décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatives au reporting extra-financier des investisseurs :

Informations utilisées pour l'analyse des émetteurs : description des informations générales utilisées pour l'analyse des émetteurs sur des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance	
<i>Nature des informations utilisées</i>	2.2. La charte d'investissement responsable Détails dans les parties 3.2. Analyse climat des actifs financiers 3.3. Investissements thématiques 3.4. Politique ESG 3.5. Politique ESG et climat des actifs immobiliers
Méthodologie et résultats de l'analyse conduite : description de la méthodologie de l'analyse conduite sur les critères relatifs à des objectifs sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance, et de ses résultats	
<i>Description des méthodologies</i>	Paragraphes « méthodologie » dans les parties 3.2. Analyse climat des actifs financiers 3.3. Investissements thématiques 3.4. Politique ESG 3.5. Politique ESG et climat des actifs immobiliers
<i>Précision sur les méthodologies environnementales</i>	Actif : Paragraphes « méthodologie » dans les parties 3.2. Analyse climat des actifs financiers 3.3. Investissements thématiques 3.5. Politique ESG et climat des actifs immobiliers  Passif : 4.2. La stratégie de gestion des risques ESG et climat au passif
Intégration dans la politique d'investissement : description de la manière dont sont intégrés dans la politique d'investissement les résultats de l'analyse mise en œuvre sur des critères relatifs au respect d'objectifs ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques	
<i>Informations sur l'atteinte des objectifs environnementaux de long terme (dont cibles indicatives)</i>	Paragraphes « principaux résultats » et « principales conclusions » dans les parties 3.2. Analyse climat des actifs financiers 3.3. Investissements thématiques 3.5. Politique ESG et climat des actifs immobiliers
Changements effectués	2.1. Gouvernance responsable
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs	3.4. Politique ESG
Stratégie d'engagement auprès des SGP	3.4. Politique ESG

## Annexe 2 : tableau de correspondances avec les recommandations TCFD

Recommandations TCFD	Contenu rapport ESG - Climat CCR 2020
<b>Governance</b>	
Disclose the organization's governance around climate-related risks and opportunities.	
Recommended Disclosure a) Describe the board's oversight of climate related risks and opportunities.	2.1. Gouvernance responsable
Recommended Disclosure b) Describe management's role in assessing and managing climate related risks and opportunities.	2.1. Gouvernance responsable
<b>Strategy</b>	
Disclose the actual and potential impacts of climate-related risks and opportunities on the organization's businesses, strategy, and financial planning where such information is material.	
Recommended Disclosure a) Describe the climate related risks and opportunities the organization has identified over the short, medium, and long term.	1.2. La stratégie responsable du groupe CCR 4.1. Les enjeux climatiques au passif 4.2. La stratégie de gestion des risques ESG et climat au passif
Recommended Disclosure b) Describe the impact of climate-related risks and opportunities on the organization's businesses, strategy, and financial planning	1.2. La stratégie responsable du groupe CCR 2.2. La charte d'investissement responsable
Recommended Disclosure c) Describe the resilience of the organization's strategy, taking into consideration different climate-related scenarios, including a 2°C or lower scenario	3.2. Analyse climat des actifs financiers 4.2. La stratégie de gestion des risques ESG et climat au passif
<b>Risk Management</b>	
Disclose how the organization identifies, assesses, and manages climate-related risks	
Recommended Disclosure a) Describe the organization's processes for identifying and assessing climate related risks.	2.1. Gouvernance responsable 4.2. La stratégie de gestion des risques ESG et climat au passif
Recommended Disclosure b) Describe the organization's processes for managing climate related risks.	2.1. Gouvernance responsable
Recommended Disclosure c) Describe how processes for identifying, assessing, and managing climate-related risks are integrated into the organization's overall risk management.	2.2. La charte d'investissement responsable 4.1. Les enjeux climatiques au passif
<b>Metrics and Targets</b>	
Disclose the metrics and targets used to assess and manage relevant climate-related risks and opportunities where such information is material.	
Recommended Disclosure a) Disclose the metrics used by the organization to assess climate-related risks and opportunities in line with its strategy and risk management process.	3.2. Analyse climat des actifs financiers 3.3. Investissements thématiques 3.5. Politique ESG et climat des actifs immobiliers
Recommended Disclosure b) Disclose Scope 1, Scope 2, and, if appropriate, Scope 3 greenhouse gas (GHG) emissions, and the related risks	3.2. Analyse climat des actifs financiers 3.5. Politique ESG et climat des actifs immobiliers
Recommended Disclosure c) Describe the targets used by the organization to manage climate related risks and opportunities and performance against targets	1.2. La stratégie responsable du groupe CCR 2.2. La charte d'investissement responsable 3.2. Analyse climat des actifs financiers



Groupe public et réassureur international  
[ccr.fr](http://ccr.fr)  
[catastrophes-naturelles.ccr.fr](http://catastrophes-naturelles.ccr.fr)

157 boulevard Haussman 75008 Paris  
SA au capital de 90 082 100 € 817 446 511 RCS Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00